Fisheries and Oceans | Pêches et Océans

ANNUAL REPORT 1985/86

Canada

87-03355/

Annual Report of the Department of Fisheries and Oceans for the year ending March 31, 1986

Published by:

Information and Publications Branch
Department of Fisheries and Oceans
Ottawa, Ontario CANADA
K1A 0E6

DFO/3380

© Minister of Supply and Services Canada 1987
Cat. No. Fs 1-1986
ISBN 0-662-55119-2

Minister of
Fisheries and Oceans

Ministre des
Pêches et des Océans

To Her Excellency the Right Honourable
Jeanne Sauvé, P.C., C.C., C.M.M., C.D.,
D.H.L., D.S., D.L.

May it please Your Excellency,

I have the honour herewith, for the information of Your Excellency and the Parliament of Canada, to present the Annual Report of the Department of Fisheries and Oceans for the fiscal year ended March 31, 1986.

Respectfully submitted,

Tom Siddon

Ottawa, Canada K1A 0E6

Fisheries and Oceans | Pêches et Océans

Deputy Minister | Sous-ministre

The Honourable Tom Siddon
Minister of Fisheries and Oceans
Ottawa, Ontario

Dear Mr. Minister:

I have the honour to submit the Annual Report of the Department of Fisheries and Oceans for the fiscal year ended March 31, 1986.

Respectfully submitted,

Peter Meyboom

Ottawa, Canada
K1A 0E6

Canada

TABLE OF CONTENTS

INTRODUCTION 1

ACCOMPLISHMENTS 3

Major Achievements 3

Highlights 4

OBJECTIVE AND MANDATE
OF THE DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS 11

ORGANIZATION OF THE DEPARTMENT 13

Recent Developments 13

Organization by Activity 15

Science 15
Atlantic Fisheries 16
Pacific and Freshwater Fisheries 17
Inspection Services 18
International 18
Corporate Policy and Program Support 19

PERFORMANCE OF THE FISHERIES AND OCEANS SECTORS 21

Fishing Industry 21

Ocean Industries 24

INTRODUCTION

For the Department of Fisheries and Oceans, 1985/86 was a transitional year in which several important organizational and policy initiatives were launched.

From the organizational perspective, the Department initiated a major restructuring of its program delivery. This involved consolidating science programs, strengthening regional operations and streamlining headquarters functions. The reorganization gives the Department's world-class science effort a better focus, ensures more immediate and effective decision-making in the regions, contributes significantly to the expenditure and person-year reduction targets set out in the May 1985 and February 1986 budgets, and allows resources to be reallocated to high-priority areas.

A number of new policies were introduced in 1985/86 and the groundwork laid for a number of others. Factory freezer trawler (FFT) licences on the Atlantic coast were made available for the first time for a five-year introductory period to allow fishing companies to test the technology and permit governments to investigate the socio-economic aspects. A comprehensive study of fish-product inspection standards and procedures was launched which, when implemented, would improve the inspection system, restore consumer confidence and enhance Canada's international reputation. Significant steps were taken towards the country's first fish habitat management policy which, when tabled later in 1986, gave Canada a blueprint for ensuring an overall net gain in habitat productivity.

A new era of intensive consultations between federal and provincial/territorial governments began following the 1985 First Ministers' Conference (FMC). The consultations led to two major achievements — a consensus report on a number of issues for presentation at the 1986 FMC and new policies regarding foreign fisheries relations and enforcement.

Many of these organizational and policy initiatives reached fruition the following fiscal year. To relate these initiatives to the current organization and policies of the Department, this report is presented in the context of the new structure and reflects the progress made in these areas. This report is intended as an overview. More details are presented in Part III of the 1987/88 Main Estimates.

ACCOMPLISHMENTS

The year 1985/86 was one of transition involving the launching of initiatives that set the stage for future organizational and policy directions. The major achievements are set out below along with the highlights of departmental activities.

Major Achievements

Consolidation of Science Programs

The Fisheries Research and Ocean Science and Surveys programs were consolidated under an Assistant Deputy Minister, Science, to give the Department's science effort a better focus to respond more fully to the Government of Canada's overall priorities, meet the needs of private industry and integrate the Department's science activities more effectively into its daily operations.

Departmental Reorganization

The Department streamlined operations at headquarters as a first step toward meeting the expenditure and person-year reduction targets set out in the May 1985 and February 1986 budgets. Staff reductions were aimed at the support and administrative functions, with the overall objective not only of meeting the reduction targets but also of providing for the reallocation of resources to such high-priority areas as surveillance and enforcement, fish inspection, habitat management, acid rain research and management information systems. Regional operations were improved and strengthened by reducing the number of regions from eleven to six (Newfoundland, Scotia-Fundy, Gulf, Quebec, Central and Arctic, and Pacific) and shortening the chain of command so that decisions can be made on a more immediate basis.

First Ministers' Conference

A new era of intensive consultations between federal and provincial/territorial governments was launched when the November 1985 First Ministers' Conference addressed a number of fisheries issues. It was agreed that fisheries ministers from across the country should meet to develop solutions to these issues. They included resource considerations, overfishing, fish-product quality, fisheries development (including aquaculture and recreational fishing) and trade strategy. The consultations among fisheries ministers that followed culminated in a consensus report presented to the 1986 First Ministers' Conference as a first step toward developing a national fisheries policy.

Enforcement Policy Foreign Relations Policy

Two major achievements stemming from the 1985 First Ministers' Conference were new policies on fisheries enforcement and foreign fisheries relations. During meetings held between the federal and Atlantic fisheries ministers in late 1985 and early 1986 as a result of the Conference, Atlantic fisheries ministers agreed that a strategy was required to determine the best means of dealing with foreign allocations and with overfishing, offshore surveillance and enforcement. This led to an announcement in June 1986 by the Minister of Fisheries and Oceans regarding a new fisheries enforcement policy in which surveillance and enforcement capabilities would be strengthened by increasing fines, providing full observer coverage on foreign vessels, arming patrol vessels and boarding parties, exploring means of increasing dedicated air and sea surveillance, acquiring a dual-engine helicopter for sea patrols and developing an electronic fishing licence. The announcement also described a new foreign fisheries relations policy which stated that non-surplus allocations will no longer be made except for existing treaty commitments, allocation of surplus resources will be based on cooperation in conservation, and there will be no linkage, in the case of free-market countries, with trade performance. The new policies are designed to help Canada achieve its conservation objectives and exercise its sovereign rights more fully and effectively within its 200-mile zone.

Study of Inspection Standards — Morrison Report

In January 1986, the Minister announced the launching of a comprehensive study of inspection standards and procedures under Dr. Alex Morrison, Professor of Food Science at the University of Guelph and an expert in food quality assessment and technology. The report was subsequently released in July 1986 and, based on it, the Minister of Fisheries and Oceans announced changes to the Canadian fish-inspection system. The changes were aimed at improving the inspection system and the skills of the personnel involved, restoring consumer confidence in canned-fish products and enhancing Canada's international repu-

tation as an exporter of top-grade fishery products. The new measures include the institution of Good Manufacturing Practices (GMPs), the application of GMP guidelines to all fish imports and the inspection of all canned tuna, the continued development and refinement of sensory standards, research and training to further develop techniques to measure the quality of canned tuna, and strengthening of the fish-inspection service with the creation of the position of Director General, Inspection. The report's recommendation concerning export guidelines for canned-fish products are the subject of full consultations with industry.

Factory Freezer Trawler Licences

A policy decision was made in favour of granting groundfish factory freezer trawler (FFT) licences on the Atlantic coast. Three such licences were made available for five-year introductory periods, one each to be allocated to National Sea Products, Fishery Products International and a company or consortium of the remaining offshore groundfish companies. The decision would allow companies to investigate further the role of FFTs in their operations and permits the government to clarify important socio-economic aspects. It would also permit Canadian companies the opportunity to take advantage of every technology and ensures every marketing option is open to them. A number of conditions are assigned to the licences to protect the interests of other sectors of the industry. To date, only National Sea Products has licenced an FFT, with this vessel beginning operations in March 1986.

Habitat Policy

Development of a departmental policy on fish habitat management continued in 1985/86 with a second round of national public consultations. The policy was improved by the inclusion of more explicit procedures regarding integrated resource planning, dispute resolution, major project review and approval, legal enforcement and habitat monitoring. On October 9, 1986, the Minister of Fisheries and Oceans tabled the policy statement calling for an overall net gain in habitat productivity through conservation, restoration and development.

Highlights

Science

Consultation re Science Priorities

Following the integration of the Department's science programs into a single Science Sector, detailed reviews were conducted and consultations were held with other departments, agencies, universities and industry to define and refocus departmental science priorities.

Advice to Management

In the Atlantic zone, departmental fisheries researchers provided advice for the management of the major fish species of commercial importance through the Canadian Atlantic Fisheries Scientific Advisory Committee (CAFSAC), the Northwest Atlantic Fisheries Organization (NAFO) and the International Commission for the Conservation of Atlantic Tunas (ICCAT). In the Pacific Region, the Department initiated the implementation of a formal internal process for the provision of resource management biological advice and information while maintaining its activities under the International North Pacific Fisheries Commission (INPFC). In the Central and Arctic zone, a similar internal process is being established for Arctic fisheries. Fisheries research staff also represented fisheries interests in organizations such as the Convention on International Trade in Endangered Species of wild fauna and flora (CITES), the Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada (COSEWIC), the Canadian Climate Program, and the Canadian Council for Ecological Areas.

DOLPHIN

The Department's effectiveness in transferring technology to private industry was demonstrated in 1985/86 when the first three DOLPHIN (Deep Ocean Logging Profile Hydrographic Instrumentation and Navigation) semi-submersible vehicles rolled off the production line. Designed and built in Canada by International Submarine Engineering of Port Moody, British Columbia, these vehicles significantly enhance hydrographic surveying. The Canadian Hydrographic Service contributed to the development of the DOLPHIN by defining the operational requirements and designing the data acquisition and processing system and the navigational systems for controlling the vehicles. Engineers of the Bedford Institute of Oceanography designed and perfected the launching and retrieval gear for the safe and efficient handling of the DOLPHIN in moderate sea states.

Energy R&D

$6.4 million and 10 person-years were utilized in 1985/86 through Main Estimates in support of the Energy R&D Program of the Department of Energy, Mines and Resources. The resources were assigned to 34 projects contributing to hydrographic research, fisheries and oceans science, and fisheries industrial development. Seventy-five per cent of these resources were contracted out to the private sector. Accomplishments included the successful field testing of the Electronic Chart Test Bed (developed in 1984/85) and successful trials of an airborne electromagnetic bathymetry system. Energy efficiency through technology transfer initiatives can achieve a fuel reduction of 10 per cent for 10,000 fishing vessels in the 35-foot to 65-foot class, saving $7 million per year within five years. Savings to the energy-intensive mobile-gear fleet are estimated at $10 million per year within five years.

NOGAP

(Northern Oil and Gas Action Program) $2.8 million and 10 person-years were received in 1985/86 through the Main Estimates in support of NOGAP. The purpose of the program is to develop federal and departmental capability to address environmental issues related to hydrocarbon exploration, development and transportation in the Arctic. The resources were assigned to 11 projects contributing to the development of baseline information on the distribution and behaviour of Arctic marine mammals, critical estuarine and freshwater habitats, hydrographic surveys and navigational charts of the Northwest Passage and lower Mackenzie River, wave climate knowledge of the Beaufort Sea, and biological and physical oceanography of critical areas in the Arctic Ocean.

Haida Current

An intensive oceanographic survey off the British Columbia coast led to the discovery in 1986 of the Haida Current which flows northward off the west coast of the Queen Charlotte Islands. This discovery will greatly assist Coast Guard search-and-rescue operations as well as fishing activities in these waters.

Labrador Current

A significant drop in temperature in the waters of the Labrador Current was one of the findings of the 10-year monitoring study of this area. Such findings are important in fisheries management. Operating costs of the project are $275,000 per year, plus $200,000 total for moored instruments.

Ocean/Atmosphere Models

1985/86 research on the west coast contributed significantly to achieving a better understanding of realistic ocean/atmosphere models. Results from these models and theoretical calculations were applied to optimize the international observing network set up to detect and map the next El Nino event, and to the use of satellite altimeter data to estimate the poleward heat transport of ocean eddies.

Alice Arm

Investigations which started in 1982/83 into the mining pollution incident at Alice Arm, British Columbia show that the sedimentation rate in the deepest portion of the basin almost doubled while the mine was in operation. Although most of the tailings were transported along the bottom in a turbid layer, only lead was readily available to organisms. Since the mine shut four years ago, some recovery has become evident. Monitoring continues.

Laser Hydrography

Canada became the first country to develop and use laser hydrography when the Larsen system was introduced in the Arctic in August 1985. Using a rotating laser and operating from an aircraft, the system can be used in open-water areas that are difficult to reach by ship due to heavy ice on the route to the area. It was developed by the Canada Centre for Remote Sensing of the Department of Energy, Mines and Resources, and Optech Limited of Toronto, Nortech Limited and Terray Surveys. These companies should be able to market this technology internationally.

John P. Tully

The *John P. Tully*, the largest, most sophisticated hydrographic/oceanographic vessel in the Department's Pacific fleet, was commissioned in June 1985. The 69-metre, 2,100-tonne vessel was built at a cost of approximately $26 million at the Bel Aire Shipyard in North Vancouver, British Columbia. It has a range of 12,000 nautical miles and a cruising speed of 12 knots. It can stay at sea for 120 days. The hull is reinforced to allow the ship to operate in ice.

FORAC

The Office of the Chairman of the Fisheries and Oceans Research Advisory Council and a permanent FORAC secretariat were established in Halifax in March 1986. FORAC advises the Minister on directions for the Department's science effort regarding fisheries research

and ocean sciences, evaluates the Department's science policies and programs from the perspective of private industry, and ensures the coordination of science activities, including vital research and development programs.

Hydrography

The map below shows areas where the Canadian Hydrographic Service carried out hydrographic surveys during 1985/86. In total, 20,000 square kilometres were surveyed during the fiscal year.

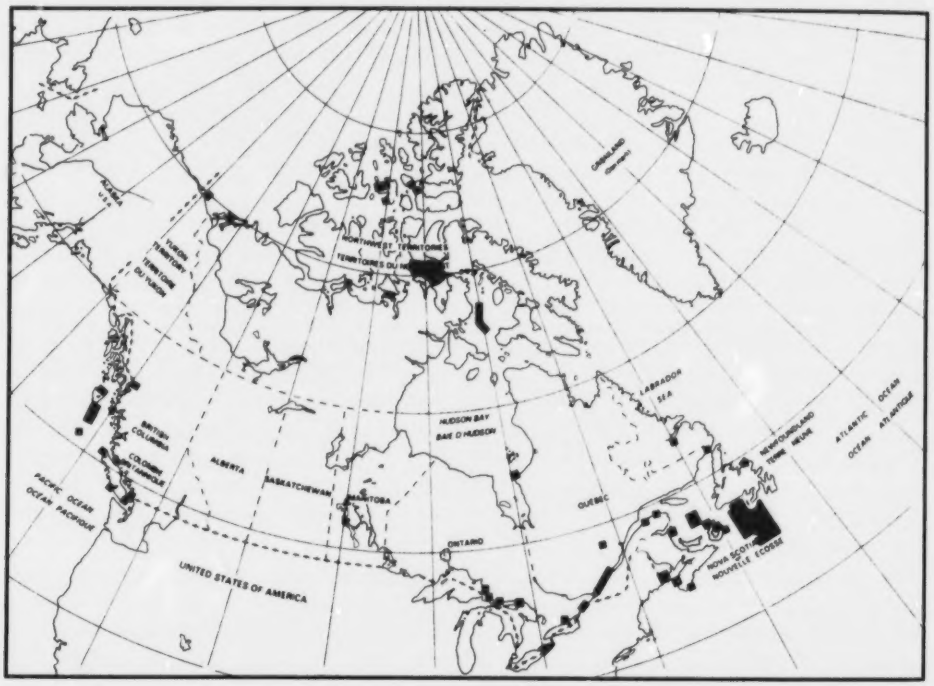

Atlantic Fisheries

Atlantic Regional Council

An 18-member Atlantic Regional Council was established in August 1985 to advise the Minister and the Department on key policy issues affecting the Atlantic fishing industry. Although the Council consists entirely of private-industry individuals, it receives secretariat and budget resources from the Department.

ERDAs

Work progressed in Nova Scotia, New Brunswick and Prince Edward Island under the terms of the Fisheries Sub-agreements of Federal/Provincial Economic and Regional Development Agreements. In Nova Scotia, $35 million in federal funds and $15 million in provincial funds are dedicated to quality and efficiency improvement, market development and resource enhancement. In New Brunswick, $25 million in federal funds and $20 million in provincial money is directed toward resource development, harvesting, fishery adjustment, infrastructure, processing and native fisheries. The Prince Edward Island agreement calls for $7.5 million in federal money and $2.5 million in provincial funds toward resource development, harvesting and infrastructure. These agreements were signed in 1984 and expire March 31, 1989.

Foreign Overfishing

There were several incidents of foreign overfishing in Canadian waters in 1985/86. Canadian enforcement efforts resulted in the arrest and prosecution of several foreign fishing captains, demonstrating Canada's renewed resolve to protect its fisheries resources.

Resource-Short Plant Program

Quotas for the 1986 Resource-Short Plant Program (RSPP) remained the same as those in 1985 — cod (11,000 tonnes), turbot (8,000 tonnes) and redfish (6,000 tonnes). Under the RSPP, fish are provided to seasonal processing plants to enable them to extend their operations, thereby generating greater employment and increasing the chances of economic

viability for the plants. Starting in 1986, only Canadian vessels were granted RSPP quotas (foreign vessels had gradually been phased out since 1983 when the program began).

Technology Conference

An Atlantic fisheries technology conference under the theme "New Directions in Fisheries Technology" was held in April 1985, emphasizing the commitment by both federal and provincial governments to work with industry to improve quality and increase efficiency. The conference covered such topics as fishing gear and equipment, handling and holding methods and in-plant operations.

Pacific and Freshwater Fisheries

Pacific Salmon Treaty

A number of steps were taken in 1985/86 to implement the terms of the Pacific Salmon Treaty ratified by Canada and the United States on March 17, 1985. (The Treaty calls for each country to manage the salmon stocks originating in its own rivers and will enable them, through better conservation and enhancement, to prevent overfishing, increase production and receive the benefits of their own production efforts.) The Pacific Salmon Commission was established effective January 1, 1986, to advise each country on any matters pertaining to the Treaty and to serve as a forum for consultation and negotiation regarding annual management plans for the major intercepting fisheries. The organizational structure of the Commission was established with the appointment of Commissioners and their alternates, the setting-up of the three Panels and their members, and the appointment of technical and standing committees. The members of the secretariat staff were formed by transferring the Fishery Management Division and administration staff of the International Pacific Salmon Fisheries Commission to the Commission. The Chairman and Vice-Chairman were selected.

Section 33, Fisheries Act

The Department signed a Memorandum of Understanding with the Department of Environment to clarify the administrative responsibilities of Section 33 of the *Fisheries Act*, the principal federal statute used to prevent and regulate the discharge of water pollutants. Under the Memorandum, the Minister of Fisheries and Oceans continues to be legally responsible to Parliament for all sections of the *Fisheries Act* while the Environmental Protection Service of Environment Canada continues to administer Section 33 dealing with the control of pollutants affecting fish. The two departments cooperate on the establishment of federal priorities for the protection of fish and their habitats. The agreement simplifies provincial and private-sector dealings with the federal government on water pollution matters by setting out one responsible agency for administration.

Salmonid Enhancement Program

During the three-year period of the Salmonid Enhancement Porgram (SEP) ending 1986/87, all enhancement facilities continued to operate with funding provided to evaluate existing projects and plan for the continuation of the program. Several discoveries have been made. For example, the fertilization of a British Columbia lake increased the survival rate of juvenile salmon threefold. Enhanced salmon production in 1985 exceeded projections by 42 per cent primarily due to chum and sockeye. In 1985, enhancement contributed approximately 14 per cent by weight and 21 per cent by landed value of the total Canadian harvest of 105,000 tonnes of Pacific salmon.

Native Co-Management in the Arctic

The Inuvialuit Final Agreement was signed in June 1985. Pilot programs for cooperative management were negotiated for Great Bear Lake and Beaufort Sea Beluga. Negotiations continue to develop a co-management structure with resource users in other areas of the North.

Inspection

Testing of Canned Tuna

The Minister of Fisheries and Oceans announced in January 1986 that all canned tuna produced in Canada and currently on warehouse or retail shelves would be sampled and analysed by federal fish inspectors. The Minister also announced that a detailed review of inspection procedures and standards applied by the Department at the Star-Kist plant would be conducted as part of a comprehensive study headed by Dr. Alex Morrison, Head of the Food Science Department of the University of Guelph and an expert in food quality assessment.

Plant Ratings Inspection Services rates processing plants according to standards of operation, construction, sanitation and hygiene, and to establish the level of on-going inspection work. "A" plants have fewer than six minor deficiencies; "B" plants have fewer than three serious deficiencies; "C" plants have fewer than five serious deficiencies and are inspected more frequently until improvements are made; and, "D" plants have numerous serious deficiencies or one critical one and are voluntarily closed or have their registrations withdrawn. The goal is to achieve levels A or B in all plants by 1987/88.

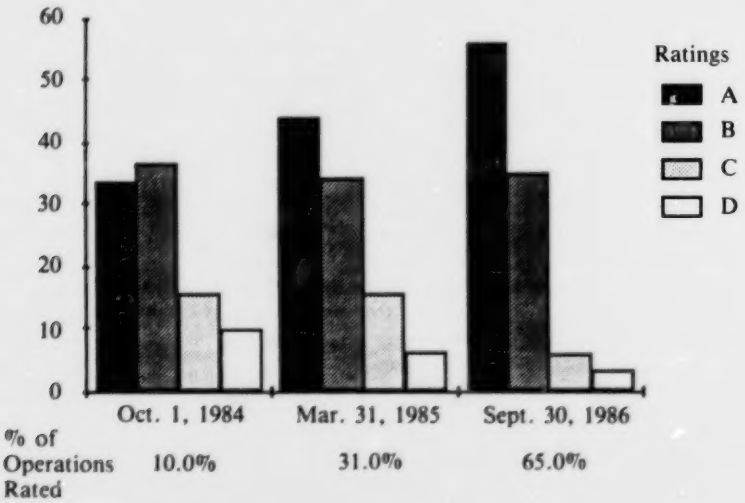

International

Canada/France As fishing vessels based in France would lose the right in May 1986 to fish inside the Gulf of St. Lawrence under the 1972 Canada/France Treaty, an initial discussion was held between the two countries regarding France's remaining fishing rights in Canadian waters. The meeting took place in Ottawa in March 1986. The long-standing dispute over the maritime boundary off the French islands of St. Pierre and Miquelon was also addressed.

Gulf of Maine Canadian and U.S. scientists met to discuss the status of various stocks in the Gulf of Maine. Some stocks such as haddock, herring, scallop and groundfish are seriously depleted. The meetings follow an October 1984 decision by the International Court of Justice which established the Gulf of Maine boundary between the two countries. The decision gave Canada 1,352 square nautical miles on Georges Bank, or approximately one-sixth of the entire Bank. The portion of the Bank in dispute was 4,139 square nautical miles, so Canada was awarded approximately one-third of its claim.

La Bretagne In October 1985, Canada and France signed an arbitration agreement establishing an international tribunal to rule on the fishing rights of Saint-Pierre-et-Miquelon registered trawlers in the Gulf of St. Lawrence. The dispute arose in January 1985 when Canada placed a condition on the factory freezer trawler *La Bretagne* prohibiting it from filleting its catch at sea in the Gulf of St. Lawrence. (A similar prohibition applied to Canadian vessels.) France claimed the condition was contrary to the 1972 Canada/France fisheries agreement. In July 1986, the tribunal ruled, by two votes to one, in France's favour. The tribunal's award was accompanied by a dissenting opinion.

NAFO At the 1985 annual meeting of the Northwest Atlantic Fisheries Organization (NAFO), the European Community (EC) requested that the international body establish a quota for EC fishermen on the "Nose of the Banks" (NAFO Division 3L). Canada argued against this proposal because there was not enough scientific information to support establishing a new quota. NAFO decided to place a moratorium on cod fishing in the area for one year.

Spain

In June 1985, Canada invoked the termination clause of the 1976 Canada-Spain Fisheries Treaty which provides for ending the accord with one year's notice. Canada took this action because Spanish policies had prevented implementing the quota, trade and conservation provisions of the treaty. In January 1986, Spain became part of the European Community and its external fisheries relations became the responsibility of the EC.

East Bloc Purchase Commitments

Canada received separate purchase agreements from four East Bloc countries in 1985. Poland agreed to purchase a minimum of $1.9 million worth of fishery products; the German Democratic Republic (GDR), a minimum of $2.11 million in products; Cuba agreed to purchase $2 million worth of processed products; and the USSR agreed to purchase $23 million (which included an $11-million shortfall from 1984). It should be stressed that purchase commitments are a secondary aspect of Canada's international fisheries relations objectives, with the primary goal being achievement of stability and cooperation for conservation of important fish stocks. Both the USSR and Poland participated in a west-coast fishery in conjunction with the Pacific Hake Consortium whereby the fleets from these two countries purchased products over-the-side from Canadian fishermen and received national allocations of Pacific hake.

Corporate

Fisheries Act

Bill C-32, which confirmed the scope of the Minister of Fisheries and Oceans' powers to manage the fishery, received Royal Assent in July 1985. The Bill clarified the intent of the *Fisheries Act* and the scope of the Minister's management powers under it. The provisions of the Bill were later allowed to lapse when a Federal Court of Canada ruling confirmed the original wording and intent of the Act.

Fishing Vessel Assistance Program

The Fishing Vessel Assistance Program, originally established in 1942 to provide funding to fishermen who wanted to build new vessels, was discontinued at the end of 1986. The program is no longer necessary because fishermen can avail themselves of credit from lending institutions. Its discontinuation is a step toward the government's objective of making the fishing industry more self-reliant.

Berthage Fees

Berthage fees for recreational boaters and commercial vessels (other than licensed Canadian fishing vessels) were increased in 1985 to match those charged by private marina operators as a cost-recovery measure in connection with the federal government's overall spending restraint program.

Food Aid

The Fisheries Prices Support Board (FPSB) purchased $3.5 million worth of Canadian canned mackerel in 1985 to help meet the food fish requirements of the Canadian International Development Agency (CIDA) for food aid and development programs. The peak Atlantic mackerel fishing season occurs between July and August, following the lobster harvest. The FPSB buys the mackerel as soon as the fish is available and re-sells it at cost to CIDA.

Recreational Fishing

The "Survey of Sportfishing in Canada", a comprehensive survey of the recreational fishing industry done every five years in cooperation with sportfisheries agencies in the provinces and territories, was conducted in 1985. It revealed that in the year surveyed almost 7 million persons went sportfishing in Canada and spent $4.7 billion.

OBJECTIVE AND MANDATE OF THE DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS

Objective

The Department of Fisheries and Oceans' objective is:

- to undertake policies and programs in support of Canada's economic, ecological and scientific interests in the oceans and inland waters, and to provide for the conservation, development and sustained economic utilization of Canada's fisheries resources in marine and inland waters for those who derive their livelihood or benefit from these resources; and to coordinate the policies and programs of the Government of Canada respecting oceans.

Mandate

Any activities pertaining to oceans and the resources they contain that are not by law assigned to another department fall under the jurisdiction of the Department of Fisheries and Oceans. While other federal departments contribute to the management of Canada's water-based activities, Fisheries and Oceans is the only one whose primary focus is water and aquatic resources.

Federal jurisdiction over fisheries, public harbours and navigation is established by the Constitution Act. The direction and extent to which this responsibility is exercised by the Department of Fisheries and Oceans is determined by judicial interpretation, agreements with the provinces and the evolution of public policy. Some provinces have been delegated varying degrees of administrative responsibilities.

Clients

The Department of Fisheries and Oceans serves four distinct groups of clients:

Those Who Benefit from Canada's Fishery Resources: These include all fishermen, commercial, recreational and native, and fish-plant owners and workers and those in related supply industries, as well as all consumers of fish products.

Mariners: All vessels, commercial, recreational and military, plying Canadian waters, require up-to-date and accurate charts, tide tables and publications on aids to navigation.

The Offshore Petroleum Industry: Historic and real-time site-specific data on waves, currents, ice movements, and wind and weather conditions are essential to the offshore petroleum industry in the design and safe operation of exploration and production rigs.

The Ocean Technology Industry: Through contracting-out and procurement activities, the Department has been instrumental in the success of many small and medium-sized Canadian companies in the emerging ocean technology sector.

ORGANIZATION OF THE DEPARTMENT

Recent Developments

The year 1985/86 saw the beginning of major organizational changes in the Department of Fisheries and Oceans. In February 1986, departmental headquarters was restructured to increase administrative productivity and give greater visibility to science activities. A permanent reduction of more than 200 person-years, starting in 1986/87, was achieved. A major element of this announcement was the appointment of an Assistant Deputy Minister for Science and the integration of the Department's Fisheries Research and Ocean Science and Surveys programs. In July 1986, a reorganization of the Department's regional operations was announced, including the consolidation of 11 fisheries and science regions into six integrated fisheries and oceans regions; the establishment of seven regional centres of disciplinary excellence for science; and the restructuring of the fish-inspection service into a centrally administered national program.

The new organizational structure of the Department groups operations into the following four discrete program elements or sectors to ensure that they are directed as national programs with clear and effective linkages to government priorities: Science, Atlantic Fisheries, Pacific and Freshwater Fisheries, and Inspection. Science, Atlantic Fisheries, and Pacific and Freshwater Fisheries sectors are directed by Assistant Deputy Ministers. Inspection is headed by the Senior Assistant Deputy Minister. Responsibility for Corporate Policy and Program Support is shared between the Senior Assistant Deputy Minister, responsible for corporate and regulatory management and capital assets management, and an Assistant Deputy Minister, responsible for policy and program planning. Responsibility for international relations in fisheries and trade-related matters is vested in an Assistant Deputy Minister.

The program is delivered in the following six Fisheries and Oceans regions, each headed by a Regional Director General with regional headquarters located as indicated: Newfoundland Region, St. John's, Newfoundland; Scotia-Fundy Region, Halifax, Nova Scotia; Gulf Region, Moncton, New Brunswick; Quebec Region, Quebec City, Quebec; Central and Arctic Region, Winnipeg, Manitoba; and, Pacific Region, Vancouver, British Columbia.

Organizational Structure

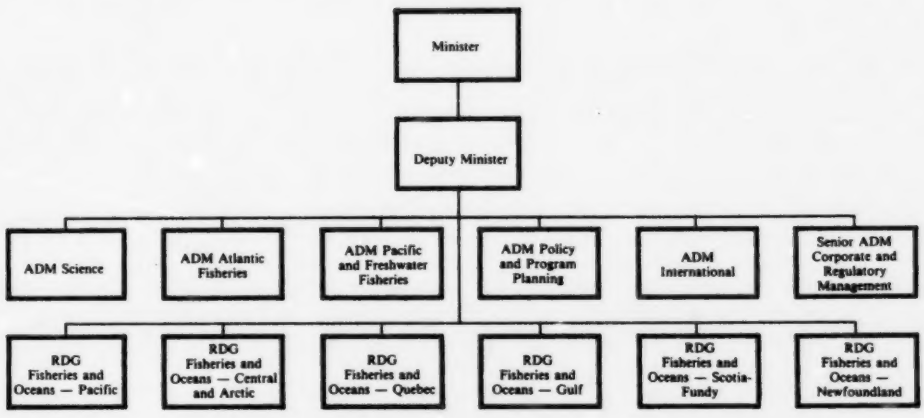

The organizational structure of the Department is based upon three main objectives:

- consolidation of the science programs
- streamlining of headquarters functions
- strengthening of regional operations.

Consolidation of Science Programs

A major achievement of the reorganization was the creation of a Science Sector under the new position of Assistant Deputy Minister, Science. The sector was created by consolidating the former Fisheries Research and Ocean Science and Surveys programs. The consolidation ensures that the Department's science programs are effectively linked to the Government of Canada's priorities and private-sector needs.

The integration of science programs under the Science Sector has resulted in the following improvements:

- more cost-effective and coordinated research with new emphasis on high-priority science issues;
- science issues that are now organized along disciplinary lines — biological science, physical and chemical sciences, and hydrography — which eliminates duplication and better aligns scientific activities to priorities;
- the creation of a more strategically appropriate science base for fisheries and habitat management, the ocean industry and the needs of other departments.
- a scientific effort that better supports the Department's mandate and ensures that the world-class quality of the Department's science program is maintained.
- the establishment of National Centres of Disciplinary Expertise in existing departmental facilities which ensures the presence of specialized teams with sufficient resources to address critical long-term research issues. The initial Centres of Disciplinary Expertise are:
  - — the Northwest Atlantic Fisheries Centre in St. John's, Newfoundland (Altantic resource assessment and survey methodology centre)
  - — Bedford Institute of Oceanography in Dartmouth, Nova Scotia (biological oceanography; and marine contaminants and toxicology)
  - — Maurice Lamontagne Institute in Ste-Flavie, Quebec (parasitology)
  - — Freshwater Institute in Winnipeg, Manitoba, and Bayfield Institute in Burlington, Ontario (freshwater fisheries contaminants)
  - — Pacific Biological Station in Nanaimo, British Columbia, and West Vancouver Laboratory in West Vancouver, British Columbia (genetics and biotechnology for aquaculture)
  - — Institute of Ocean Sciences in Sidney, British Columbia (ocean climate chemistry research)
- construction of the Maurice Lamontagne Institute was completed in 1986 and, in addition to housing a Centre of Disciplinary Expertise on parasitology, now takes the lead in research on Gulf of St. Lawrence redfish and Atlantic shrimp and mackerel. The physical oceanography program will be increased substantially with a geographic mandate including the Gulf of St. Lawrence and waters adjacent to northern Quebec.

Streamlining Headquarters

The Department of Fisheries and Oceans took the first step toward meeting its expenditure and person-year reduction target of 579 person-years by 1990/91 as set out in the May 1985 and February 1986 budgets through the reorganization of headquarters functions announced in February 1986. This resulted in a saving of 200 person-years and laid the groundwork for future reductions and reallocations to high priority areas. The Department's reduction target is part of the federal government's overall effort to reduce the public service by 15,000 person-years by the end of 1990/91.

The streamlining of headquarters functions was designed to enhance administrative productivity and effectiveness. It resulted in improved integration in the areas of program planning, asset management, market and economic analyses, regulatory matters, and communications and publishing. Increased focus was given to international relations and trade-related matters.

The headquarters person-year reductions affected all levels of the Department from senior executives to clerical staff. Positive steps were taken to reduce the impact on departmental personnel. Employees directly affected were provided with the full range of benefits avail-

able under the federal government's Workforce Adjustment Policy, including counselling and placement under a Redeployment Counselling Centre that had as its goal the placement of every surplus employee either within the Department itself, elsewhere in the federal government or in the private sector. These efforts resulted in almost all employees being placed in other government departments or finding suitable employment in the private sector.

Strengthening Regional Operations

Regional operations were improved and strengthened by reducing the number of regions from eleven to six (Newfoundland, Scotia-Fundy, Gulf, Quebec, Central and Arctic, and Pacific) and shortening the chain of command so that decisions can be made on a more immediate basis. The new management structure in the regions created a number of improvements:

- by consolidating the Department's four science regions and seven fisheries regions into six fisheries and oceans regions, the delivery of departmental programs across the country was enhanced and the resolution of program issues was made more immediate and effective.
- each region's work has been organized into three streams of activity: fisheries and habitat management, science, and support services.
- traditional support and administrative services (e.g. finance, planning, personnel, assets management) were consolidated within each region which represented a significant step toward achieving the expenditure and person-year reduction targets set out for the Department.
- fisheries-related programs continue to be delivered through a network of area offices located in key fisheries centres.

The regional reorganization resulted in a net reduction of 223 person-years as announced in September 1986, including a reallocation of resources to priority areas such as surveillance and enforcement, fish inspection, the Salmonid Enhancement Program, habitat management, acid rain research and management information systems. These areas are of great importance to the fisheries and oceans industries and to the improved management of operations.

As in the case of the headquarters reorganization, measures were taken to ensure that vital services to the fisheries and oceans industries would not be affected. Also similar to the previous reorganization, every effort was made to redeploy employees declared surplus.

Organization by Activity

Science

The Science activity is managed through three sub-activities — biological science, physical and chemical sciences, and hydrography.

Biological Science

This sub-activity is responsible for research on fish, invertebrates, marine mammals, marine plants and ecosystems. Demand-driven and based on priorities from the Department's regions, the research and other work are directed toward resource assessment, aquaculture and enhancement, habitat assessment and biological oceanography. The information is required to conserve, protect, develop and enhance the fisheries resource and its habitat. It is also required for the management, allocation and control of commercial, native and recreational fisheries and for responding to the needs of private industry and other government agencies. Timeframes for such responses range from a few weeks to several years. Longer-term projects are conducted to:

- improve the state of knowledge of marine resources, dynamics and assessment methodologies;
- develop and transfer aquaculture technologies to the private sector;
- determine the impact of habitat alteration and pollution on fish and ecosystems.

Physical and Chemical Sciences

This sub-activity is responsible for the study of physical properties, processes and phenomena in marine waters, the study of the flux, distribution and behaviour of organic and inorganic materials and their impact on fish, and the study of pollutants in the ecosystem. Data and advice is provided and technology development carried out, not only in support of research activities but also for the transfer of technology to the ocean industry.

This work contributes to issues of climate, fisheries, northern development, offshore oil and gas, coastal engineering, pollution, general shipping, marine emergencies, sovereignty, defence and others. They are of direct interest to such clients as the departments of Agriculture, Environment, Defence, Transport and Public Works; provincial governments; the shipping industry, fishermen and recreational boaters; industry sectors such as oil and gas, utilities, construction and ocean technology; and, universities.

Hydrography

The Canadian Hydrographic Service conducts field surveys and gathers tide, water-level and current data in order to compile and publish accurate charts and navigational publications. Research and development is oriented toward increased accuracy and efficiency in data collection and chart publication. The provision of these navigational charts, related publications and tide and water-level data makes the navigation of Canada's waters safer for commercial shipping, the fishing industry, offshore resource developers and the recreational sector.

Atlantic Fisheries

This activity encompasses all federal fisheries and habitat management and development functions in the waters surrounding Newfoundland, Nova Scotia, New Brunswick, Prince Edward Island and Quebec, including the river systems and lakes in all of these provinces except Quebec. It also encompasses all waters within, and adjacent to, the 200-mile zone of the Atlantic coast. In addition, the Atlantic fisheries activity involves the planning and execution of those functions by which the Department manages the fisheries resource and the primary sector of the fishing industry.

The Atlantic Fisheries activity is managed through two sub-activities — Fisheries and Habitat Management, and Resource and Industry Development.

Fisheries and Habitat Management

This sub-activity is responsible for the management of fishery resources which are exploited for subsistence, commercial or recreational purposes. Work is carried out in four areas.

- **regulatory and management functions** involve development of a licensing policy and regulations framework and the issuance of licences and registrations to fishermen, vessels and fishing companies. It also involves consultations with representatives of commercial, recreational and native fishing interests, provincial governments and other countries to develop fishing plans and to determine allocations and total allowable catches.
- **enforcement** includes the surveillance of fishing areas and activities to ensure that the *Fisheries Act* and related acts and regulations are adhered to. It also involves monitoring catches, stock status and fishing effort.
- **habitat management** includes surveillance and enforcement related to fish habitat. This involves the development of habitat management plans, and liaison and coordination with other federal departments, provincial agencies and the private sector. Also included are habitat restoration and improvement. These activities are in support of the National Policy for the Management of Fish Habitat.
- **operational activities** also involve planning and communications including the associated management activities at regional and headquarters levels. At the headquarters level, it also includes activities in the Assistant Deputy Minister's office and Operations Directorate.

Resource and Industry Development

This sub-activity assists the private sector in its efforts to reduce harvesting costs and increase the exploitation of under-utilized species. It also provides support to the aquaculture industry and helps to upgrade product quality. Such assistance may include providing staff and expertise. The major portion of this work takes place under Economic and Regional Development Agreements (ERDAs) and the regular Atlantic Fisheries Development Program.

Pacific and Freshwater Fisheries

This activity encompasses all federal fisheries and habitat management and development functions in the Pacific and Arctic oceans, British Columbia, the Yukon and Northwest Territories and Alberta, Saskatchewan, Manitoba and Ontario. It also includes management in the Canadian portions of transboundary rivers, shared management in international fisheries, and management of the native, recreational and commercial fishing effort, except where authority has been delegated to the provinces regarding inland fisheries. It also includes the direction of the Department's national habitat management functions.

The Pacific and Freshwater Fisheries activity is managed through two sub-activities: Fisheries and Habitat Management, and Resource and Industry Development.

Fisheries and Habitat Management

The principal concern of this sub-activity is the management of fisheries resources which are exploited for subsistence, commercial or recreational purposes. Work is carried out in four areas.

- **regulatory functions** involve the development of a licensing policy and regulations framework and the issuance of licences and registrations to fishermen, fishing vessels and fishing companies. Fishing plans are developed to determine allowable harvests and allocations to each user group. Representatives of commercial, native and sport fishing interests, provincial governments and other countries are consulted to develop regulatory policy and plans;
- **enforcement functions** deal with the observation of fishing areas, fishing activities and fish habitat for the purpose of enforcing the *Fisheries Act* and related acts and regulations. Vessels and aircraft are used to conduct enforcement and surveillance responsibilities. Catches, stock status and fishing effort are monitored to make any necessary adjustments to fishing plans;
- **habitat management** involves developing a national policy with an operational, regulatory, consultative and advisory framework. This includes liaison and coordination with other federal departments, provincial governments, government agencies and the private sector. Additionally, policies and programs are developed to respond to habitat issues of national prominence such as toxic chemicals. Policy direction, monitoring of program performance, national habitat leadership and staff support are provided to both Pacific and Freshwater Fisheries and Atlantic Fisheries services. Operational habitat programs are carried out in parts of British Columbia and all of the Yukon and the Northwest Territories;
- **operational activities** also involve planning, communications, restoration and improvement, including the associated management and program-support activities at the regional and headquarters levels. At the headquarters level, it also includes the activities of the Office of the Assistant Deputy Minister, Operations Branch and the Fish Habitat Management Branch.

Resource and Industry Development

The focus of this sub-activity is to augment or rehabilitate depressed stocks, develop new fisheries and provide assistance to fishing and fishing-related activities in the private sector. Work is carried out in two areas — enhancement and rehabilitation, and development.

Enhancement and rehabilitation are conducted through various techniques such as hatcheries, spawning channels, lake enrichment, fishways and habitat rehabilitation, halting the decline of salmon stocks, revitalization of depressed stocks and creation of new fisheries. In the Great Lakes, stocks are restored through the sea lamprey control program, while all fish stocks benefit from habitat restoration and improvement programs.

The Salmonid Enhancement Program (SEP) is a federal/provincial program designed to enhance British Columbia's five salmon species and two sea-run trout. Initiated in 1977 to assist in reaching the Department's objective of doubling salmonid stocks, the program involves the construction, operation, maintenance and assessment of salmonid culture facilities such as hatcheries and spawning channels. These techniques are used at the major facilities and community projects throughout the province. Other techniques include clearing debris from natural spawning areas, constructing fishways around obstructions, and lake fertilization. Public participation in SEP is maintained through advisory groups, information programs, school education and public involvement programs.

The development aspect of the Resource and Industry Development sub-activity involves developing, planning and analysing new fisheries including aquaculture. This area also provides support to experimental fisheries in an effort to diversify and expand the benefits from the resource, and the administration of special programs such as economic development and employment.

Inspection Services

Inspection Services includes the development, formulation and implementation of national policies, regulations and programs to ensure that Canadian-produced fish and fish products meet appropriate grade, handling, identity, processing, quality and safety standards, and that imported fish and fish products meet minimum standards of identity, quality and safety.

The National Fish Inspection Program derives its authority from the *Fish Inspection Act and Regulations*. The *Sanitary Control of Shellfish Fisheries Regulations* and relevant portions of the *Food and Drug Regulations* and the *Consumer Packaging and Labelling Regulations* are also enforced as they apply to fish and fish products. As well, federal inspectors enforce provincial fish inspection legislation in all provinces except Manitoba and Quebec.

This combined legislative base gives the Department a mandate to inspect all fishery exports and imports, fish and fishery products traded interprovincially and most fish and fish products traded intraprovincially.

Inspection Services sets standards for fish products and facilities in consultation with industry, and inspects fish, fishery products and industry facilities against these standards.

In the domestic fishery, vessels, unloading, handling and transportation facilities and processing establishments are inspected to ensure the use of good handling, sanitary practices and proper equipment. Fish landings are also inspected and monitored for compliance with dockside grade standards where they are in effect. Finished products are also inspected.

Efforts are also directed towards encouraging industry to achieve consistency in products. Consistency is achieved through the transfer of technological advancements and practical knowledge to industry, much of which comes from joint government/industry projects.

The Department also inspects imported fish products. This is based on historical data. Products with a poor compliance history are identified on a Mandatory Inspection List (MIL). Cost-recovery has been implemented for inspection of imported products, involving an annual licence fee for all importers, charges for shipment notifications and charges for inspection and laboratory analysis for products on the MIL.

Inspections of products involve either sensory testing (for colour, odour, texture, flavour or appearance) or more objective procedures such as chemical, microbiological or physical examination. Canned products are examined for container integrity, with botulism being the main concern.

Processing plants are inspected to ensure they meet the necessary standards of operation, construction, sanitation and hygiene, and to rate them according to the degree of their success in meeting these standards. Fishing vessels are also rated according to standards that are designed to ensure proper construction, equipment and operations, and to ensure that the fish is handled in a way that preserves its quality.

International

This activity involves international relations regarding Canada's fisheries conservation and trade interests. Much of this work is conducted in cooperation with the Department of External Affairs and other government departments. It includes the negotiation and administration of international treaties and agreements regarding fisheries, as well as the formulation and representation of Canada's position regarding fisheries trade policy and market-access questions.

International efforts focus on three main subject areas: Atlantic Fisheries, Pacific Fisheries and Trade Policy. The International Directorate is accountable for policies, strategies and programs aimed at advancing, developing and protecting Canadian fisheries' conservation and trade interests through international fisheries relations and the settlement of maritime boundary disputes with countries bordering on and near the Atlantic and Pacific

oceans. These endeavours include lowering tariffs and removing non-tariff barriers, the expansion of access to foreign markets and the provision of advice to the Trade Negotiations Office in relation to Canada/U.S. trade talks and the current round of Multilateral Trade Negotiations.

In addition, the Department participates in nine multilateral scientific and conservation fisheries commissions.

Corporate Policy and Program Support

This activity consists of three sub-activities: Corporate Policy and Administration, Capital Assets Management, and Regional Policy and Administration.

Corporate Policy and Administration

This sub-activity includes the offices of the Minister and the Deputy Minister; the corporate units reporting to the Senior Assistant Deputy Minister, Corporate and Regulatory Management, and the corporate units reporting to the Assistant Deputy Minister, Policy and Program Planning.

The functions carried out by the Senior Assistant Deputy Minister with respect to this sub-activity are of a coordinating and service nature to ensure that the Department is managed through a well-organized, coherent process and is provided with the information needed for planning, control and decision-making. This sub-activity also includes the Senior Assistant Deputy Minister's responsibilities respecting the policy direction of the fisheries management regulations and enforcement function. The following corporate functions report to the Senior Assistant Deputy Minister under the Corporate Policy and Administration sub-activity: Comptrollership, including Finance and Planning and Informatics and Administration; Personnel, including Human Resource Planning; Internal Audit; Evaluation; Regulations and Enforcement.

The Policy and Program Planning activity encompasses Strategic Policy and Planning, Economic and Commercial Analysis, and Communications. Strategic Policy and Planning includes corporate policy development, coordination, strategic planning, federal/provincial relations and native fisheries policy. Economic and Commercial Analysis encompasses analysis in support of policy development as well as market analysis and intelligence, administration of the Fishing Vessel Insurance Program and the *Fisheries Improvement Loans Act*, and the provision of policy analysis and advice with respect to the Fisheries Prices Support Board, the Canadian Saltfish Corporation and the Freshwater Fisheries Marketing Corporation. This function is also responsible for policy development regarding oceans. The Communications function is responsible for the Department's corporate communications activities, including scientific publications and the development of communications strategies and efforts in support of initiatives of all sectors of the Department.

Capital Assets Management

This sub-activity includes the management of the capital asset inventory which has a total estimated replacement value of $3.7 billion. The existing asset base includes more than 1,400 commercial fishing harbours and 800 recreational harbours, a marine fleet of 22 major vessels, 44 minor and 141 small vessels, as well as some 500 smaller crafts; 12 major scientific installations and more than 700 offices and facilities; and, a wide range of scientific equipment, vehicles and machinery.

The system of small craft harbours provides harbour services to approximately 70,000 commercial fishermen and 35,000 fishing vessels as well as approximately 5 per cent of all recreational berths available throughout Canada. This sub-activity is responsible for:

- the development and implementation of a long-range plan for a national system of small craft harbours in support of commercial fishing and recreational boating, including the maintenance, renovation and acquisition of harbours and harbour facilities and where appropriate, their divestiture; and,
- development and execution of long- and short-range policies, plans and budgets for the acquisition, maintenance, utilization and disposal of departmental capital assets to meet program needs while ensuring value for money. Also included in this sub-activity are the costs related to major vessel and real-property acquisitions or major construction activities.

Regional Policy and Administration

This sub-activity includes the offices of the Department's six Regional Directors General and the regional executive. It also provides such functions as economic and commercial analysis, Small Craft Harbours management and communications, as well as administrative and support services such as finance, planning and personnel, at the regional level.

PERFORMANCE OF THE FISHERIES AND OCEANS SECTOR

Canada's three bordering oceans are extremely important from economic, social and strategic points of view. With the world's longest coastline, about 20 per cent of Canada's population lives next to the oceans. And, with almost 8 per cent of the country's landmass covered by water (16 per cent of the world's total), most of its major cities are located next to major water bodies. Canada has a continental margin of 3.7 million square kilometres, almost 40 per cent of the land area.

One-quarter of Canada's Gross National Product is based on foreign trade and more than half of this trade is transported by water. Canada's oceans determine the country's weather and climate, as well as the location and success of the country's agricultural and forestry industries.

Ocean-related activities provide direct employment to more than an estimated 150,000 Canadians. These activities include the extraction of offshore resources (both living and non-living); trade transactions by water; the operation of recreational enterprises; and, the provision of goods and services.

The Fishing Industry

Canada has one of the largest commercial fishing industries in the world, operating in three broad regions — along the Atlantic and Pacific coasts and inland, mainly near the Great Lakes and in central Canada. The three fisheries differ vastly in size (the Atlantic one is by far the largest), organization, species, technology and product.

The Canadian fishing industry employs more than 100,000 people, directly and indirectly. In 1985, there were 84,504 licensed commercial fishermen, 76,892 in the marine fisheries and 7,522 in the freshwater. While commercial fishing is not a major contributor to the aggregate national economy (0.5 per cent of the Gross National Product in 1985), it plays a vital role in the economies of coastal provinces. More than 25 per cent of Atlantic Canadians live in some 1,300 fishing communities, half of which depend on the fishing industry for their existence. An estimated 39,186 vessels comprise Canada's commercial fishery fleet.

In 1985, the wholesale value of Canadian fish production was $2.5 billion, of which $1.86 billion was exported. Exports to the U.S. were $1.1 billion or 61 per cent of the total. The expanding U.S. market is the driving force behind the current improved economic performance of the industry. U.S. fish consumption rose to 6.4 kilograms per capita per year in 1985, from 5.8 kilograms in 1980.

Landings

Catch statistics indicate that total Canadian commercial fish landings reached 1.4 million tonnes valued at $1.11 billion in 1985, an increase from 1.3 million valued at $902 million in 1984. The increase was due primarily to improved salmon catches on the Pacific coast, which climbed 113 per cent over 1984, and to landings of herring, mackerel, scallops, lobster and shrimp on the Atlantic side (up 42 per cent, 50 per cent, 27 per cent, 13 per cent and 15 per cent respectively). In value terms, 60 per cent of the landings came from the Atlantic coast, 34 per cent from the Pacific and 6 per cent from the inland fisheries.

On the Atlantic coast, groundfish landings were 765,000 tonnes valued at $295 million, an increase of 3 per cent and 11 per cent in volume and value respectively over 1984. Pelagic and finfish landings increased to 258,680 in 1985 from 201,099 tonnes in 1984. The landed value increased by 15 per cent to $50 million. Shellfish landings increased to 145,240 tonnes valued at approximately $319 million from 130,916 tonnes worth $286 million.

On the Pacific coast, total landings increased by 26 per cent from 169,168 tonnes in 1984 to 213,834 tonnes in 1985. Salmon catches more than doubled compared with 1984 reaching 107,565 tonnes with a 70-per-cent increase in landed value. (With few exceptions, the 1985 British Columbia salmon runs proved to be strong with a total harvest of 44.8 million salmon, the largest catch on record.) Although herring landings declined in volume by 24 per cent, they rose in value by 44 per cent over 1984 levels (25,767 tonnes worth $57 million). Groundfish landings declined in volume mainly due to a sharp decline in hake catches but increased in value (61,051 tonnes valued at $45.1 million). Shellfish landings

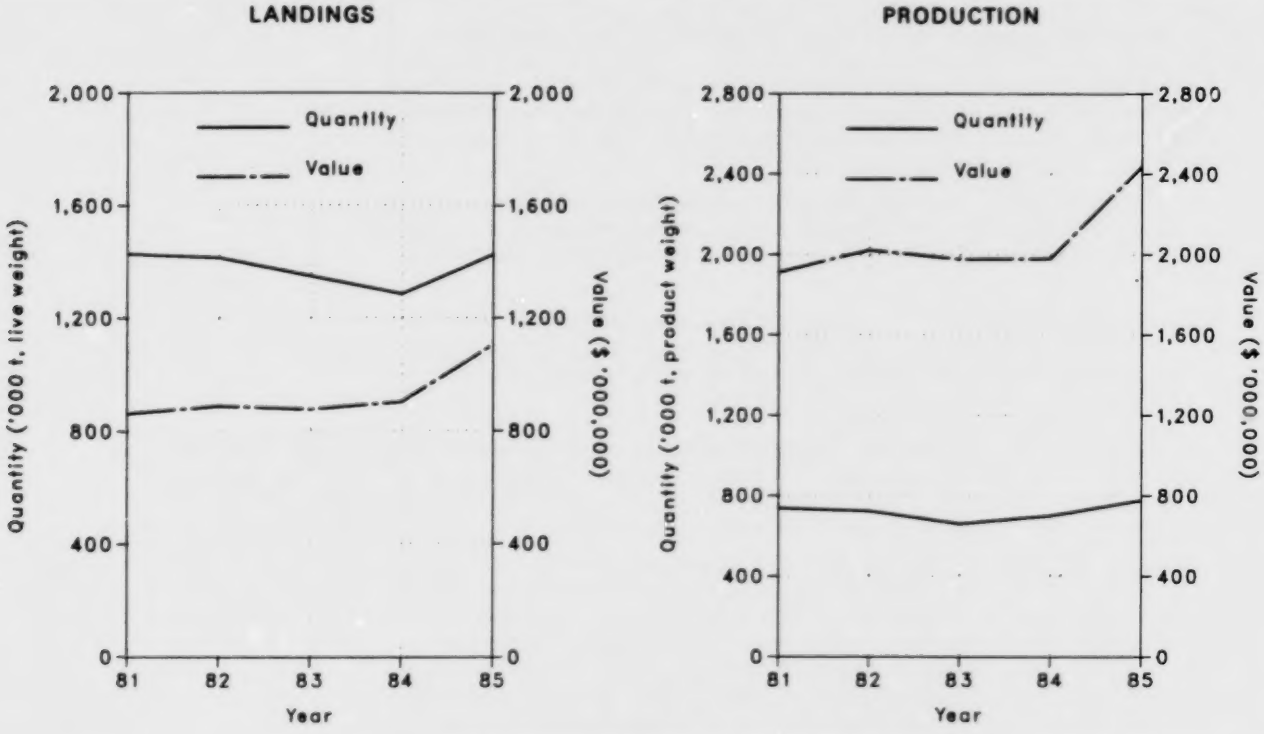

increased in volume and value by 25 and 20 per cent respectively to 16,256 tonnes worth $21.7 million.

Freshwater landings increased to an estimated 44,000 tonnes in 1985 from 43,430 tonnes in 1984, while the total landed value remained at $62 million.

Production

1985 figures indicate that fish production showed its most significant improvement in half a decade when the value jumped by 26 per cent over 1984 to $2.5 billion and the volume increased by 12 per cent to 782,439 tonnes.

Increased production volumes were largely due to frozen and canned salmon. In addition, fresh products tended to displace frozen products, particularly with respect to whole/dressed cod and cod fillets. Herring products also increased significantly, especially herring roe on the Atlantic coast. Shellfish production increased for most product forms, with a significant rise occurring in the volume of crab section.

Atlantic coast production was valued at $1.6 billion, a 16-per-cent increase from 1984. Cod products accounted for approximately 28 per cent of both the volume and value of production. Herring production volumes increased for all major product categories with an overall 178-per-cent increase in volume and a total value of $39 million. Shellfish production increased by 15 per cent in volume and 13 per cent in value.

Pacific coast production increased in value by 55 per cent over 1984 levels to $726 million, mainly due to higher salmon landings and subsequent increases in the production of canned salmon by 185 per cent, fresh and frozen salmon by 48 per cent and smoked salmon by 9 per cent. Salmon roe production almost doubled in value to reach approximately $10 million. The volume of herring roe production fell by 22 per cent but the value was up by 5 per cent.

Freshwater production declined in value from 1984 levels by 5 per cent to $115 million.

Preliminary 1985 figures estimate that Canadians ate 169,300 tonnes of fishery products, with a per-capita consumption of 6.7 kg.

Exports

In 1985, Canada remained the world's leading exporter of fishery products in terms of value for the eighth consecutive year. Preliminary figures indicate that a total of 556,404 tonnes was exported valued at $1.86 billion, increases over 1984 of 9 per cent and 16 per cent respectively.

In all, 75 per cent of the value of Canada's fishery products was exported to other countries. The United States topped the list (61 per cent), followed by Japan (17 per cent), the European Community (13 per cent) and other nations (9 per cent).

Gains in exports were made primarily in whole or dressed fresh groundfish, whole or dressed frozen salmon and fresh cod fillets. Frozen cod fillets and miscellaneous whole or dressed saltwater species showed a substantial decrease directly linked to a drop in capelin production.

Imports

Canada imported 135,789 tonnes of fishery products in 1985 worth $496 million. The United States remained the leading import nation followed by Central and South America and the European Community. The volume of imports from Central and South America increased by 50 per cent over 1984, while those from countries outside the EC declined by 26 per cent.

CANADIAN LANDINGS BY MAIN SPECIES

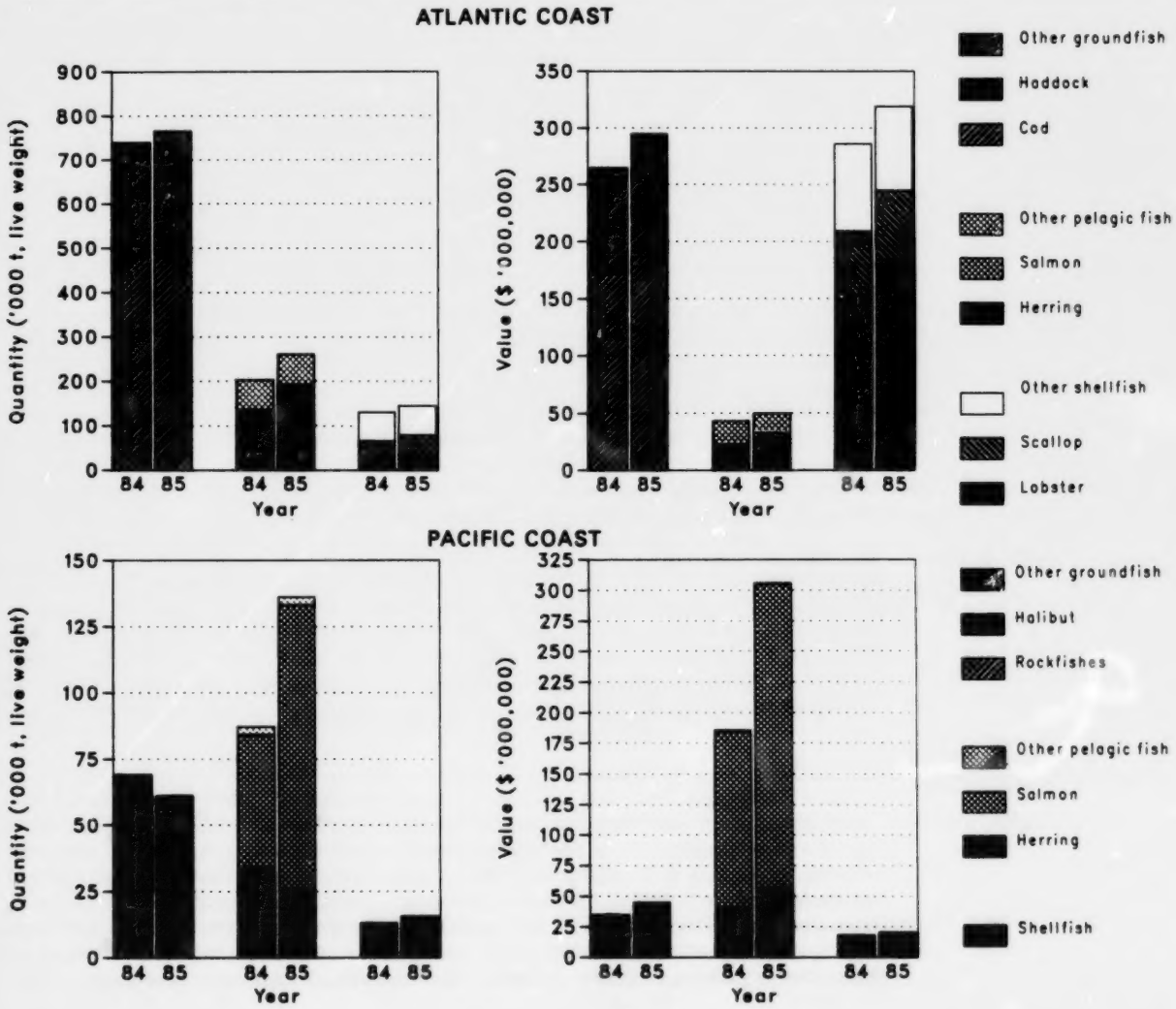

CANADIAN COMMERCIAL FISHERIES, 1981 - 1985

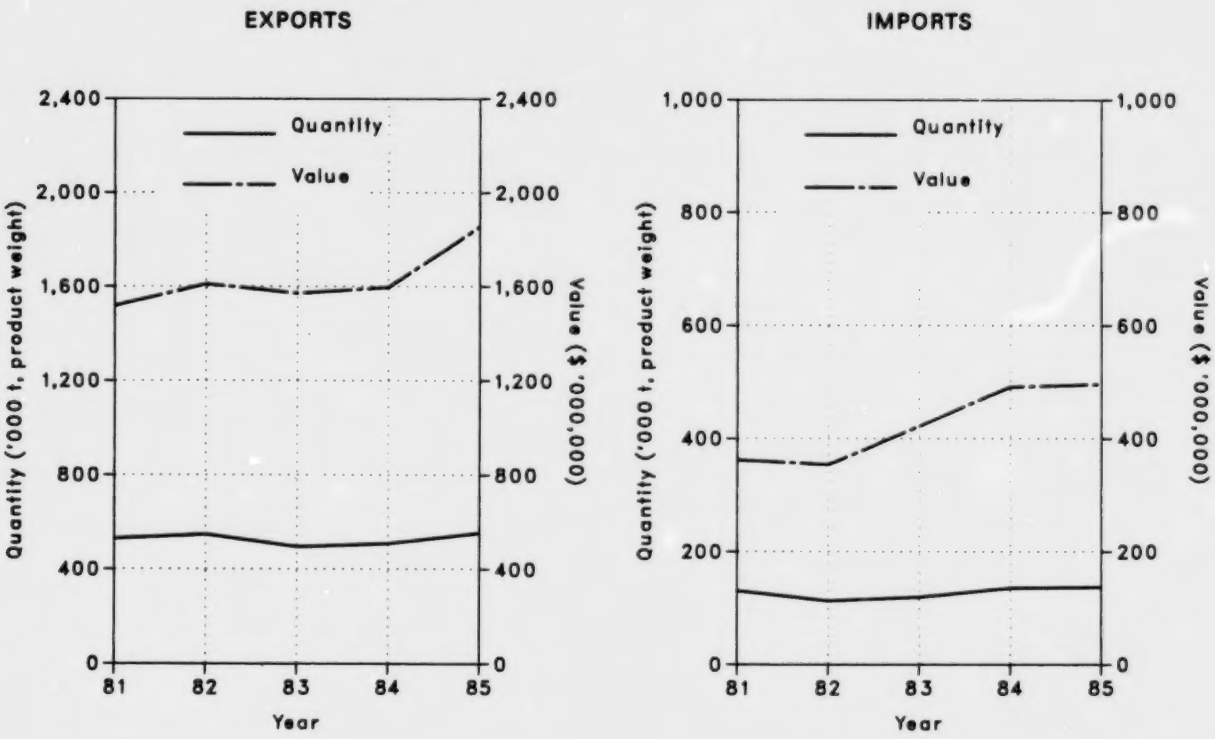

Recreational Fishing

In 1985, recreational fishing in Canada earned $4.7 billion, an increase of 75 per cent over 1980 after adjusting for inflation. Almost 7 million persons went sportfishing in Canada in 1985. Of these, almost 2 million were under the age of 16 and 1.4 million were from other countries (primarily the United States). The 5 million adult anglers fished a total of 76 million days (an average of 15.2 days per individual) and kept 250 million fish. In 1985, anglers spent $2.5 billion on items related to recreational fishing such as food, lodging and transportation, and an additional $3.6 billion on equipment such as boats, special vehicles and cottages, for a total of $6.1 billion. Of this total, approximately 74 per cent — or $4.7 billion — was directly attributable to sportfishing.

Native Food Fisheries

In addition to the commercial and recreational fisheries, the catch by Native peoples for food and ceremonial purposes is also important. While no data are available on the total magnitude of this catch across Canada, this fishery is particularly important in British Columbia where there are 56,000 status Indians and 192 bands on 1,600 reserves. Their catch is about 1 million salmon or 4 per cent to 6 per cent of the total landed catch. It is expected that land claims negotiations and other processes will move towards clarifying the rights of Native peoples to participate in the management of their traditional fisheries.

Ocean Industries

Aquaculture

Development of the commercial aquaculture industry is at the take-off stage in Canada. Clusters of enterprises are being established based upon the culture of species such as oysters, mussels, trout, Atlantic and Pacific salmon, and tuna. Other technologies near commercialization include those for Arctic char, clam depuration, lobster holding, abalone, herring impoundments, laminaria and Irish moss. Such developments are built upon promises of improved standards of production, quality and values. Supply and infrastructure industries are also stabilizing. All are science intensive and science dependant.

On the Atlantic coast, cultured mussel production increased from nothing several years ago to approximately 886 tonnes in 1985, and further dramatic increases are expected. Aquaculture for salmonids, oysters and mussels in Atlantic Canada currently yields a yearly production value of approximately $3.7 million. On the Pacific coast, the number of trout and salmon licences grew from 39 in 1985 to 141 during the first nine months of 1986. Following the First Ministers' Conference in November 1985, federal and provincial fisheries ministers agreed to conclude Memoranda of Understanding to provide a framework to facilitate the development of aquaculture by the private sector. An agreement has been concluded with Nova Scotia and negotiations are underway with other interested provinces.

Ocean Manufacturing and Services

Canada is one of the six or seven nations with world-class stature, technologies and capabilities in oceanography and hydrography. During the past 10 years, the oceanic private sector has acquired the field experience and has become sufficiently innovative with its own and other's technologies to begin to compete abroad against the traditional leaders of the United States, United Kingdom, France, Netherlands and, more recently, Norway and Japan. Of special significance are the directly applicable skills and technologies created during 20 years of offshore hydrocarbon activities.

Currently, more than 400 companies make up the Canadian ocean services and manufacturing sector. Governments are the sector's most important client, with the federal government contributing the most due to its procurement and contracting-out policies. In addition, federal funding of private-sector research and development is a significant factor and is the source of a wide variety of innovations in ocean-related products, systems, software, services and techniques. These are applied in Canada and, in many cases, are successfully exported.

The domestic offshore oil and gas industry is the second-largest customer of Canadian ocean-industry products and services. Equipment and services are also supplied to the fishing, shipping, shipbuilding and mining industries.

Manufacturing-sector sales for 1986 are estimated at $150 million, with the services and consulting sector expected to provide services valued at $125 million. The total sales value for the industry is down by 25 per cent from 1984, primarily reflecting the dramatic decline in offshore petroleum exploration which will force many companies to diversify in order to survive. Access to the export market will be a major factor in sustaining this sector.

Offshore Oil and Gas

Canada's offshore areas are potentially rich in oil and gas resources, which will undoubtedly be exploited in the future to meet the country's needs for fossil fuels. In fact, the east-coast offshore region alone holds 30 per cent of Canada's oil potential and 17 per cent of its gas potential. Of the 128 significant discoveries on the entire frontier lands to date, 78 have been found in offshore areas. In each major area, at least one major oil and gas discovery has been made and delineated, which will be the lead project for commercial development once economic conditions improve. The oil and gas industry has invested heavily in offshore exploration and development activities in frontier lands. Between 1981 and 1985, offshore drilling expenditures amounted to more than $7 billion.

The recent decline in drilling activity is due to a number of factors. International oil prices are too low to support the high-cost exploration and development expenditures. Drilling requirements for most of the original exploration agreements were fulfilled between 1982 and 1985, resulting in a very high level of activity. Operators are now interpreting the results from this drilling before embarking on the next phase under the second-round exploration agreements. Also, exploration activity tends to be cyclical in nature. Development projects in Canada's offshore regions are expected to begin in the 1990s.

Offshore Mining

Private-sector interest in non-fuel mineral resources within Canada's offshore resource jurisdiction has been sporadic. Despite the current inactivity, the Canadian offshore region is considered a potentially cost-competitive source of supply of some non-fuel minerals. Given a satisfactory investment climate, by the year 2000 the annual gross sales of gold, sand and gravel, and silica sand from the Canadian offshore, could range between $25 million and $420 million (1985 Canadian dollars). This estimate excludes sand and gravel used in the construction of artificial drilling islands, which may be worth an annual $15 million to $40 million over the next 20 years. This development represents a potential domestic opportunity for Canadian services and technology such as acoustic survey systems,

navigation systems, portable deck and sampling equipment, coring technology and minerals processing equipment. Export markets may also exist.

Marine Shipping

Fifty-five per cent of Canada's trade is moved by ship. In 1984, 320 Canadian marine companies owned and operated 1,957 vessels and employed 16,519 persons. Gross revenues from marine shipping amounted to $2.3 billion.

Canada has concentrated on developing its seaway fleet, leaving the deep-sea business to operate under unrestricted international competitive market conditions. Less than 5 per cent of Canada's overseas trade is carried in Canadian registered vessels. More recently, however, lake vessels are being built with ocean-going capabilities. As the aging domestic fleet is gradually replaced, Canada will have the potential to increase its share of international shipping.

Ship building and Ship repairing

The total value of ship-building, repair and conversion work performed in Canada by yards of the Canadian Ship Building and Ship Repairing Association (CSSRA) was $692 million in 1985 — $462 million involving new construction and $230 million on repair and conversion work. (The comparable average total value during the five years prior to 1985 was $712 million.) Non-CSSRA work in 1985 is estimated at $300 million.

Canada's 21 major shipyards historically have represented approximately 90 per cent of the total employment and production in the Canadian ship-building and repair sector. Approximately 50 smaller yards and repair shops do the rest. The industry has facilities in the Northwest Territories and in every province except Saskatchewan. Employment increased by 16 per cent from 9,433 in 1984 to 10,933 in 1985. However, this level is considerably lower than the approximately 15,000 people employed annually over most of the last decade.

The short-term forecast for the industry is not optimistic: world demand is not expected to increase before the end of the decade; developing countries such as Korea are competing vigorously; currency fluctuations have adversely affected Canada's international competitive position; and, domestic demand is expected to remain poor, due to slower-than-anticipated offshore development.

Summary

The year 1985/86 was one of transition for the Department of Fisheries and Oceans. The Department undertook significant changes in organization and policy in an effort to meet the changing needs of the fisheries and oceans sectors. The Department will make every effort to continue to respond to the changing needs of its clients — those who benefit from Canada's fishery resources, mariners, the offshore petroleum industry and the ocean technology industry — in future years.

Pêches et Océans | Fisheries and Oceans

RAPPORT ANNUEL 1985/86

Canada

Rapport annuel du Ministère des Pêches et des Océans pour l'année se terminant le 31 mars 1986

Publié par :

Direction de l'information et des publications
Ministère des Pêches et des Océans
Ottawa (Ontario) CANADA
K1A 0E6

MPO/3380

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1987
Cat. n° Fs 1-1986
ISBN 0-662-55119-2

Minister of
Fisheries and Oceans

Ministre des
Pêches et des Océans

Son Excellence la Très honorable
Jeanne Sauvé, C.P., C.C., C.M.M., C.D., D.H.L., Ph.D(Sc.), LL.D.

Plaise à Votre Excellence,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Excellence ainsi qu'au Parlement du Canada le Rapport annuel du ministère des Pêches et des Océans pour l'année financière terminée le 31 mars 1986.

Veuillez agréer, Madame le Gouverneur général, l'expression de ma très haute considération et de mon profond respect.

Tom Siddon

Ottawa, Canada K1A 0E6

Fisheries and Oceans | Pêches et Océans

Deputy Minister | Sous-ministre

L'honorable Tom Siddon
Ministre des Pêches et des Océans
Ottawa (Ontario)

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le Rapport annuel du ministère des Pêches et des Océans pour l'année financière terminée le 31 mars 1986.

Respectueusement soumis,

Peter Meyboom

Ottawa, Canada
K1A 0E6

Canada

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

RÉALISATIONS 3
Principales réalisations 3
Points saillants 4

OBJECTIFS ET MANDAT
DU MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS 11

ORGANISATION DU MINISTÈRE 13

Récents développements 13

Organisation par activité 15

Sciences 15
Pêches de l'Atlantique 16
Pêches dans le Pacifique et en Eaux douces 17
Services d'inspection 18
Affaires internationales 19
Services intégrés des politiques et Soutien des programmes 19

RENDEMENT DES SECTEURS DES PÊCHES ET DES OCÉANS 21

Industrie de la pêche 21

Industries océaniques 25

INTRODUCTION

Pour le ministère des Pêches et des Océans, 1985-1986 a été une année de transition au cours de laquelle plusieurs importants projets organisationnels et politiques ont été lancés.

Sur le plan de l'organisation, le Ministère a entrepris une restructuration majeure du mode de prestation de ses programmes qui impliquait le regroupement des programmes scientifiques, le renforcement des opérations régionales et la rationalisation des fonctions de l'Administration centrale. La réorganisation permet de mieux orienter l'effort scientifique de calibre mondial du Ministère, de prendre plus rapidement et plus efficacement des décisions dans les Régions, de contribuer de façon majeure aux objectifs de réduction des dépenses et des années-personnes fixés dans les Budgets de mai 1985 et de février 1986 et de réallouer des ressources à des domaines prioritaires.

De nouvelles politiques ont été établies en 1985-1986 pendant que le travail préparatoire à un certain nombre d'autres était entrepris. Des permis de chalutier-usine congélateur (CUC) ont été pour la première fois délivrés sur la côte est pour une période initiale de cinq ans afin de permettre à des entreprises de pêche de mettre à l'essai la technologie en cause et aux gouvernements d'en étudier les aspects socio-économiques. Une étude exhaustive des normes et des procédures d'inspection des produits du poisson a été entreprise; ses résultats devraient, une fois appliqués, améliorer le système d'inspection, rétablir la confiance du consommateur et rehausser la réputation internationale du Canada. Des mesures importantes ont été prises en vue de l'établissement de la première politique canadienne de gestion de l'habitat du poisson qui, lorsqu'elle a été déposée plus tard en 1986, a donné au Canada un plan directeur visant à assurer un gain net global au niveau de la productivité de l'habitat.

Une nouvelle ère d'intensives consultations entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux a débuté à la suite de la Conférence des Premiers ministres (CPM) tenue en 1985. Ces consultations ont mené à deux importantes réalisations : un rapport faisant l'unanimité sur un certain nombre de questions et qui doit être présenté à la CPM prévue pour 1986, et de nouvelles politiques de relations avec l'étranger et d'application des règlements en matière de pêches.

Beaucoup de ces projets organisationnels et politiques se sont concrétisés au cours de l'exercice financier suivant. Afin de mieux relier ces projets à l'organisation et aux politiques actuelles du Ministère, la présentation du présent rapport tient compte de la nouvelle structure et réflète les progrès réalisés dans ces domaines. Le présent document se veut un aperçu. La Partie III du Budget des dépenses 1987-1988 renferme plus de détails.

RÉALISATIONS

Pour le Ministère, 1985-1986 a été une année de transition impliquant le lancement de projets qui ont tracé la voie de ses futures orientations au niveau de l'organisation et des politiques. Ses principales réalisations sont exposées ci-dessous parallèlement aux points saillants de ses activités.

Principales réalisations

Regroupement des programmes scientifiques

Les programmes Recherche sur les pêches et Sciences et Levées océaniques ont été regroupés sous la responsabilité d'un Sous-ministre adjoint aux Sciences afin de mieux orienter l'effort scientifique du Ministère, soit de répondre plus pleinement aux priorités globales du gouvernement du Canada, de satisfaire les besoins de l'industrie privée et d'intégrer plus efficacement les activités scientifiques du MPO à ses opérations quotidiennes.

Réorganisation du Ministère

Le Ministère a rationalisé ses opérations à l'Administration centrale. C'était là la première mesure visant à atteindre les objectifs de réduction des dépenses et des années-personnes fixés dans les Budgets de mai 1985 et de février 1986. Les réductions de personnel visaient les fonctions de soutien et d'administration et avaient pour but global non seulement d'atteindre les objectifs de réduction mais aussi de pourvoir à la réallocation de ressources à des domaines prioritaires comme la surveillance et l'application des règlements, l'inspection du poisson, la gestion de l'habitat, la recherche sur les pluies acides et les systèmes d'information de gestion. Les opérations au niveau des Régions ont été améliorées et renforcées grâce à une réduction du nombre des Régions de onze à six (Terre-Neuve, Scotia-Fundy, Golfe, Québec, Centre et Arctique, et Pacifique) et à un rétrécissement de la chaîne de commandement afin de pouvoir prendre plus rapidement des décisions.

Conférence des Premiers ministres

Une nouvelle ère d'intensives consultations entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux a été inaugurée lorsque les participants à la Conférence des Premiers ministres de novembre 1985 ont abordé un certain nombre de problèmes au niveau des pêches. On y a convenu que les ministres des pêches de l'ensemble du pays devraient se réunir afin d'y élaborer des solutions à ces problèmes. Ceux-ci renvoyaient aux ressources, à la surpêche, à la qualité des produits de la pêche, au développement des pêches (y compris l'aquiculture et la pêche récréative) et à la stratégie commerciale. Les consultations qui ont suivi entre les ministres des pêches ont finalement abouti à la présentation à la Conférence des Premiers ministres de 1986 d'un rapport faisant l'unanimité, première étape vers l'élaboration d'une politique nationale des pêches.

Politiques d'application des règlements et de relations avec l'étranger

La Conférence des Premiers ministres de 1985 a conduit à deux grandes réalisations : de nouvelles politiques d'application des règlements sur les pêches et de nouvelles politiques de relations avec l'étranger en matière de pêches. Pendant les réunions qu'ont tenues le ministre fédéral des Pêches et des Océans et les ministres des pêches des provinces de l'Atlantique à la fin de 1985 et au début de 1986 à la suite de la CPM, les ministres des pêches de l'Atlantique ont convenu qu'une stratégie était nécessaire pour définir les meilleurs moyens de régler le problème des allocations aux étrangers, de la surpêche, et de la surveillance et de l'application des règlements en haute mer. Cela a conduit à l'annonce par le ministre des Pêches et des Océans, en juin 1986, d'une nouvelle politique d'application des règlements touchant les pêches qui a renforcé les moyens de surveillance et d'application des règlements en augmentant le montant des amendes prévues, en assurant une pleine couverture à bord des bateaux étrangers par des observateurs, en armant des patrouilleurs et des équipes d'araisonnement, en étudiant des moyens d'accroître la surveillance dans les airs et en mer, en acquérant un hélicoptère bimoteur pour les patrouilles maritimes et en établissant un permis pour la pêche électronique. L'annonce décrivait également une nouvelle politique de relations avec l'étranger en matière de pêches qui stipulait qu'il n'y aurait plus d'allocations de ressources non excédentaires sauf aux termes d'engagements pris en vertu de traités en vigueur, que les allocations de ressources excédentaires seraient fondées sur la collaboration en matière de conservation, et qu'aucun lien ne serait établi dans le cas des pays à économie de marché ouverte, au regard du rendement com-

mercial. Les nouvelles politiques sont conçues de façon à aider le Canada à atteindre ses objectifs de conservation et à exercer plus pleinement et plus efficacement sa souveraineté à l'intérieur de sa zone des 200 milles.

Étude des normes d'inspection — Rapport Morrison

En janvier 1986, le Ministre a annoncé le lancement d'une étude exhaustive des normes et des procédures d'inspection sous la direction du Dr Alex Morrison, professeur de sciences de l'alimentation à l'Université de Guelph et spécialiste de l'évaluation et des techniques d'évaluation de la qualité des aliments. Le ministre des Pêches et des Océans, à partir du rapport faisant suite à cette étude et publié en juillet 1986, a annoncé des changements au système canadien d'inspection du poisson. Ces changements visaient à améliorer le système et les compétences du personel d'inspection, à rétablir la confiance du consommateur dans le poisson en conserve et à accroître la réputation internationale du Canada comme exportateur de produits de pêche de première qualité. Les nouvelles mesures annoncées incluent l'instauration de bonnes pratiques industrielles (BPI), l'application de lignes directrices en matière de BPI à toutes le importations de poisson et l'inspection de tout le thon en conserve, l'élaboration et le perfectionnement continu de normes d'évaluation organoleptique, la recherche et la formation afin de développer davantage les techniques servant à mesurer la qualité du thon en conserve, et le renforcement du service d'inspection du poisson par la création du poste de Directeur général, Inspection. La recommandation du Rapport relative à des lignes directrices sur l'exportation de produits de la pêche en conserve fait l'objet de vastes consultations auprès de l'industrie.

Permis de chalutier-usine congélateur

Le Ministre a décidé d'accorder sur la côte de l'Atlantique des permis de chalutier-usine congélateur (CUC) pour la pêche du poisson de fond. Trois de ces permis ont été délivrés pour des périodes initiales de cinq ans, l'un étant alloué à *National Sea Products*, un deuxième à *Fishery Products International* et un troisième à une entreprise ou à un consortium des autres entreprises de pêche hauturière exploitant le poisson de fond. Cette décision permettait aux entreprises d'étudier plus en détail le rôle des CUC dans le cadre de leurs opérations et au gouvernement de clarifier d'importants aspects socio-économiques. Elle offrait également à des entreprises canadiennes la possibilité de tirer parti de toute technologie et leur garantit l'accès à toutes les options de commercialisation. Les permis comportent un certain nombre de conditions visant à protéger les intérêts d'autres secteurs de l'industrie. Jusqu'ici, seule *National Sea Products* a immatriculé un CUC, les opérations de ce bateau ayant débuté en mars 1986.

Politique de l'habitat

L'élaboration d'une politique ministérielle sur la gestion de l'habitat du poisson s'est poursuivie en 1985-1986 avec la tenue à l'échelle nationale d'une deuxième ronde de consultations publiques. La politique a été améliorée grâce à l'inclusion de dispositions plus explicites concernant la planification intégrée des ressources, le règlement des conflits, l'examen et l'approbation des grands projets, l'application de la réglementation et la surveillance de l'habitat. Le 9 octobre 1986, le Ministre des Pêches et des Océans déposait cette politique visant un gain global net au niveau de la productivité de l'habitat par sa conservation, sa reconstitution et son aménagement.

Points saillants

Sciences

Consultations sur les priorités des Sciences

À la suite de l'intégration des programmes scientifiques du Ministère à l'intérieur d'un unique Secteur des Sciences, des examens détaillés ont été effectués et des consultations ont été menées auprès d'autres ministères, d'organismes, d'universités et de l'industrie afin de définir et de réorienter les priorités scientifiques du MPO.

Avis de gestion

Dans la zone de l'Atlantique, les spécialistes des pêches du Ministère ont fourni des avis de gestion sur les principales espèces de poisson d'importance commerciale par l'entremise du Comité consultatif scientifique canadien des pêches de l'Atlantique (CCSCPA), de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) et de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA). Dans la Région du Pacifique, le Ministère a entrepris la mise en oeuvre d'un processus formel, à caractère interne, de fourniture d'avis et de renseignements sur la gestion de la ressource d'ordre biologique tout en poursuivant ses activités dans le cadre des travaux de l'*International North Pacific Fisheries Commission (INPFC)*. Dans la zone du Centre et de l'Arctique,

on a établi un processus de gestion interne semblable pour les ressources halieutiques de l'Arctique. Le personnel affecté à la recherche sur les pêches a également représenté les intervenants de cette industrie au sein d'organismes comme la Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore menacées d'extinction (CCIEFFME), le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC), le Programme climatique canadien et le Conseil canadien des aires écologiques.

DOLPHIN

La capacité du Ministère de transférer des technologies à l'industrie privée a été démontrée en 1985-1986 quand les trois premiers véhicules semi-submersibles DOLPHIN (pour *Deep Ocean Logging Profile Hydrographic Instrumentation and Navigation* ou plate-forme d'enregistrement de données en mer profonde avec appareils d'hydrographie et de navigation), ont quitté la chaîne de montagne. Conçus et construits au Canada par *International Submarine Engineering*, de Port-Moody (C.-B.), ces véhicules améliorent grandement l'établissement de levés hydrographiques. Le Service hydrographique du Canada a contribué à la mise au point des véhicules en définissant ses exigences d'exploitation et en concevant les systèmes de saisie et de traitement des données et de navigation servant à leur contrôle. Des ingénieurs de l'Institut océanographique de Bedford ont conçu et mis au point le système de lancement et de récupération pour la manutention sure et efficace du DOLPHIN par mer modérée.

R et D/Énergie

Le MPO a employé 6,4 millions de dollars et 10 années-personnes en 1985-1986 à même le Budget des dépenses principal afin d'appuyer le Programme de R et D énergie du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ces ressources ont été affectées à 34 projets visant à contribuer à la recherche hydrographique, au développement des sciences halieutiques et océaniques et à celui de l'industrie des pêches. Soixante-quinze pour cent de ces ressources financières et humaines ont bénéficié par l'entremise de contrats au secteur privé. Elles ont entre autres permis de mettre à l'essai sur le terrain, avec succès, le banc d'essai de la carte électronique (mis au point en 1984-1985), de même qu'un système aéroporté de sondage électromagnétique. L'efficacité énergétique par l'entremise de mesures de transfert de technologies peut permettre une économie de carburant de 10 pour cent dans le cas des 10 000 bateaux de pêche de la catégorie des 35' à 65', ce qui ferait épargner 7 millions de dollars par année d'ici cinq ans. Les économies dans le cas de la flottille des bateaux de pêche aux engins mobiles, qui consomment beaucoup de carburant, pourraient être de 10 millions de dollars par année d'ici cinq ans.

PIGN

(Programme d'initiatives pétrolières et gazières dans le Nord) Un montant de 2,8 millions de dollars et 10 années personnes ont été alloués au budget de 1985-1986 à l'enseigne de ce poste. L'objet de ce programme est de permettre au Ministère de soutenir l'exercice des responsabilités gouvernementales en matière d'activités environnementales reliées à l'exploration, le développement et le transport des hydrocarbures dans l'Arctique. Ces ressources ont été affectées à 11 projets visant le développement d'une banque de données sur la distribution et le comportement des mammifères marins de l'Arctique, les habitats critiques des estuaires et des eaux douces, les levés hydrographiques et les cartes marines du Passage du Nord-Ouest et du cours inférieur du fleuve Mackenzie, la connaissance du climat des vagues de la mer de Beaufort et l'océanographie physique et biologique des zones critiques de l'océan Arctique.

Courant Haïda

Des levés océanographiques détaillés effectués au large de la côte de la Colombie-Britannique ont mené à la découverte en 1986 du courant Haïda, qui s'écoule en direction nord le long de la côte ouest des Îles de la Reine Charlotte. Cette découverte facilitera grandement les opérations de recherche et de sauvetage de la Garde côtière et les activités de pêches dans ces eaux.

Courant du Labrador

L'étude qui se poursuit depuis 10 ans dans ce secteur a entre autres conclu à une chute importante de la température des eaux du courant du Labrador. De telles conclusions sont importantes pour la gestion des pêches. Les coûts de réalisation du projet sont de 275 000 $ par année, plus 200 000 $ au total pour les instruments mouillés.

Modèles océaniques et atmosphériques

Les recherches menées en 1985-1986 sur la côte ouest ont grandement contribué à faire mieux comprendre les modèles océaniques et atmosphériques réalistes. On s'est servi des résultats de ces modèles et de calculs théoriques pour tirer le plus grand parti possible du réseau international d'observations mis sur pied afin de détecter et de cartographier le pro-

chain El Nino et on les a appliqués à l'utilisation de données d'altimètres satellites pour évaluer les transports calorifiques vers le pôle de remous océaniques.

Alice Arm Des enquêtes entreprises en 1982-1983 sur le déversement de polluants miniers dans Alice Arm (Colombie-Britannique) montrent que le taux de sédimentation dans la partie la plus profonde du bassin a presque doublé quand cette mine était exploitée. Si la plupart des résidus ont été transportés le long du lit en une couche d'eau turbide, reste que les organismes s'y trouvant ont seulement été exposés au plomb. Depuis la fermeture de la mine il y a quatre ans, le milieu s'est en partie reconstitué. La surveillance se poursuit.

Levés hydrographiques au laser Le Canada est devenu le premier pays à mettre au point et à utiliser la technique d'établissement de levés hydrographiques au laser lorsque le système Larsen a été implanté dans l'Arctique en août 1985. Ce système, qui fait appel à un laser rotatif et qui fonctionne à partir d'un aéronef, peut être utilisé dans les zones de haute mer difficiles d'atteinte pour un navire en raison de l'état des glaces sur les itinéraires y conduisant. Il a été mis au point par le Centre canadien de télédétection du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et par Optech Limited, de Toronto, Nortech Limited et Terray Surveys. Ces sociétés devraient être en mesure de commercialiser cette technologie à l'échelle internationale.

JOHN P. TULLY Le JOHN P. TULLY, le navire, hydrographique et océanographique le plus gros et le plus perfectionné de la flotte du Pacifique du ministère des Pêches et des Océans, a été mis en service en juin 1985. Ce navire de 69 mètres et de 2 100 tonneaux a été construit à un coût d'environ 26 millions de dollars au chantier maritime Bel Aire à North Vancouver (Colombie-Britannique). Il possède un rayon d'action de 12 000 milles marins et une vitesse de croisière de 12 noeuds. Il peut demeurer en mer jusqu'à 120 jours. Sa coque est renforcée pour la navigation dans les glaces.

CCRHO Le Bureau du président du Conseil consultatif de recherches halieutiques et océaniques et le secrétariat permanent du CCRHO ont ouvert leurs portes à Halifax en mars 1986. Le CCRHO conseille le Ministre relativement aux orientations à imprimer à l'effort scientifique du Ministère au niveau de la recherche sur les pêches et des sciences océaniques, évalue la pertinence des politiques et des programmes scientifiques du MPO pour l'industrie privée et assure la coordination d'activités scientifiques, y compris de programmes vitaux de recherche et de développement.

Hydrographie La carte reproduite ci-dessous montre les zones où le Service hydrographique du Canada a effectué des levés hydrographiques en 1985-1986. Vingt mille (20 000) kilomètres carrés au total ont fait l'objet de levés pendant cet exercice financier.

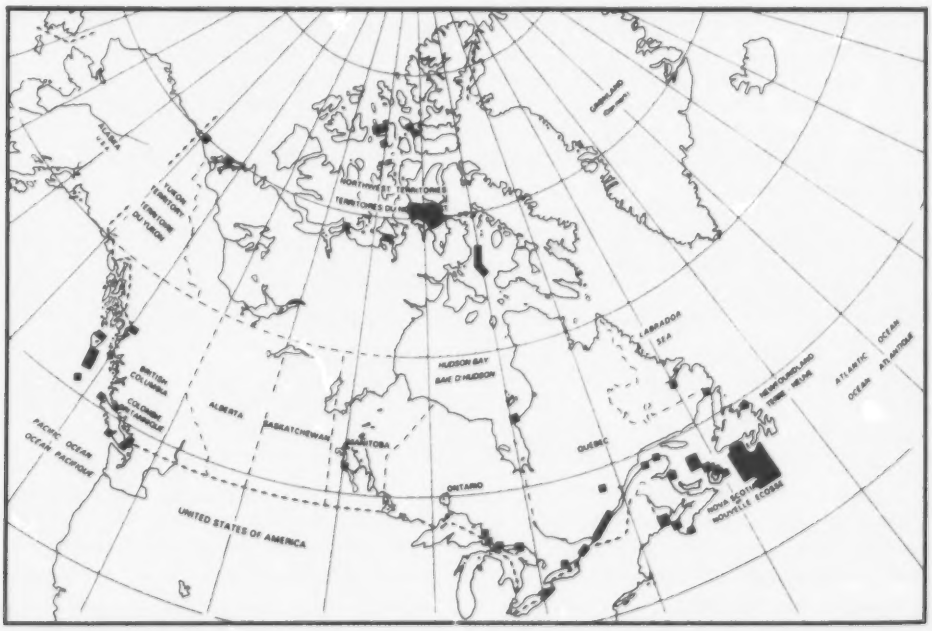

Pêches de l'Atlantique

Conseil régional de l'Atlantique

Un conseil régional de l'Atlantique comptant 18 membres a été mis sur pied en août 1985 afin de conseiller le Ministre et le Ministère sur les aspects-clés des politiques touchant l'industrie de la pêche de l'Atlantique. Le MPO fournit à ce conseil, qui se compose uniquement de représentants du secteur privé, du personnel de soutien et des ressources budgétaires.

EDER

Des progrès ont été réalisés en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard aux termes des ententes auxiliaires sur les pêches conclues dans le cadre des Ententes fédérales-provinciales de développement économique et régional. En Nouvelle-Écosse, des crédits fédéraux de 35 millions de dollars et des crédits provinciaux de 15 millions de dollars sont consacrés à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité, au développement des marchés et à la mise en valeur des ressources. Au Nouveau-Brunswick, des crédits fédéraux de 25 millions de dollars et des crédits provinciaux de 20 millions de dollars sont affectés au développement des ressources, à l'exploitation, à l'adaptation des pêches, à l'infrastructure, à la transformation et à la pêche pratiquée par les Autochtones. À l'Île-du-Prince-Édouard, des crédits fédéraux de 7,5 millions de dollars et des crédits provinciaux de 2,5 millions de dollars seront consacrés au développement des ressources, à l'exploitation et à l'infrastructure. Ces ententes ont été signées en 1984 et viennent à échéance le 31 mars 1989.

Surpêche par les étrangers

Il y a eu plusieurs cas de surpêche par les étrangers dans les eaux canadiennes en 1985-1986. Les efforts du Canada pour faire respecter la réglementation ont permis d'arrêter et de poursuivre plusieurs capitaines de bateaux de pêche étrangers, montrant par là que notre pays est de nouveau résolu à protéger ses ressources halieutiques.

Programme d'approvisionnement des usines à court de ressources

Les contingents pour le Programme 1986 d'approvisionnement des usines à court de ressources (PAUACR) sont demeurés les mêmes que ceux en vigueur en 1985 : morue (11 000 tonnes), flétan du Groenland (8 000 tonnes) et sébaste (6 000 tonnes). Aux termes du PAUACR, le MPO fournit de la matière première aux usines de transformation fonctionnant en saison afin de leur permettre de prolonger leurs opérations et, partant, de créer plus d'emploi et d'accroître leurs chances de rentabilité. Depuis 1986, seuls les bateaux canadiens se voient octroyer des contingents aux termes du PAUAR (les bateaux étrangers en ont graduellement été privés depuis le début du Programme en 1983).

Conférence sur la technologie

En avril 1985 a eu lieu une conférence sur la technologie des pêches dans l'Atlantique qui avait pour thème "Nouvelles orientations en technologie des pêches" et qui voulait ainsi souligner l'engagement des gouvernements fédéral et provinciaux à collaborer avec l'industrie afin d'améliorer la qualité et d'accroître l'efficacité. La conférence portait sur des sujets comme les engins et le matériel de pêche, les méthodes de manutention et de conservation et les opérations en usine.

Pêches dans le Pacifique et en eaux douces

Traité sur le saumon du Pacifique

Un certain nombre de mesures ont été prises en 1985-1986 afin d'appliquer les clauses du Traité sur le saumon du Pacifique ratifié par le Canada et par les États-Unis le 17 mars 1985 (le Traité accorde aux deux pays la gestion des stocks de saumon provenant de leurs rivières et de leurs fleuves et leur permet, par de meilleures politiques de conservation et de mise en valeur, de prévenir la surpêche, d'accroître la production et de bénéficier des avantages de leurs efforts à ce dernier chapitre). Le 1er janvier 1986 a été mise sur pied la Commission du saumon du Pacifique, chargée de fournir aux deux pays des avis touchant toute question se rapportant au Traité et destinée à servir de forum de consultation et de négociation dans le cadre de l'établissement des plans annuels de gestion pour les principales pêches d'interception. La structure de la Commission a été mise sur pied par la nomination des Commissaires et de leurs suppléants, de la création de trois tribunes et la nomination de leurs membres et de la création de comités techniques et permanents. Les postes d'employé du Secrétariat ont été dotés à la suite de transfert à la Commission de personnel de la Division de la gestion des pêches et de personnel d'administration de la Commission internationale du saumon du Pacifique. Le président et le vice-président du Conseil d'administration ont été choisis.

Article 33 de la *Loi sur les pêcheries*

Le Ministère a signé un protocole d'entente avec le ministère de l'Environnement afin de clarifier les responsabilités administratives prévues à l'article 33 de la *Loi sur les pêcheries*, le principal instrument fédéral servant à prévenir et réglementer le déversement de polluants dans l'eau. Aux termes du protocole, le Ministre des Pêches et des Océans reste juridiquement responsable devant le Parlement de tous les articles de la *Loi sur les pêcheries* pendant que le Service de la protection de l'environnement d'Environnement Canada continue à voir à l'application de l'article 33 de la Loi, article qui traite du contrôle des polluants préjudiciables au poisson. Les deux Ministères collaborent à l'établissement des priorités fédérales touchant la protection du poisson et son habitat. L'entente simplifie les relations de l'industrie et des gouvernements provinciaux avec le gouvernement fédéral sur les questions afférentes à la pollution de l'eau en confiant à un seul organisme la responsabilité de leur administration.

Programme de mise en valeur des salmonidés

Pendant une période de trois ans se terminant en 1986-1987 du Programme de mise en valeur des salmonidés (PMVS), toutes les installations de mise en valeur continuent à fonctionner. Des crédits ont été alloués à l'évaluation des projets actuels et à la planification de la poursuite du Programme. Plusieurs découvertes ont été réalisées. On a constaté que la fertilisation d'un lac de la Colombie-Britannique, par exemple, faisait tripler le taux de survie des saumons juvéniles. L'augmentation de la production de saumon en 1985 a dépassé les prévisions de 42 pour cent. Cette hause se situe surtout au niveau du saumon kéta et du saumon sockeye. En 1985 le Programme de mise en valeur des salmonidés a compté pour environ 14 pour cent du poids et pour 21 pour cent de la valeur au débarquement de la récolte totale de saumon du Pacifique (105 000 tonnes).

Cogestion de l'Arctique avec les Autochtones

L'Accord final d'Inuvialuit a été signé en juin 1985. Des ententes ont été négociées relativement à des programmes-pilotes de cogestion pour le Grand lac de l'Ours et le béluga de la mer de Beaufort. Des négociations se poursuivent afin d'élaborer un mécanisme de cogestion de concert avec des utilisateurs des ressources d'autres régions du Nord.

Inspection

Inspection du thon en conserve

Le Ministre des Pêches et des Océans a annoncé en janvier 1986 que les inspecteurs de son ministère soumettraient à des échantillonnages et à des analyses tout le thon en conserve produit au Canada et actuellement en entrepôt ou sur les rayons des détaillants. Le Ministre a également annoncé qu'un examen détaillé des procédures et des normes d'inspection appliquées par le Ministère à l'usine de la Star-Kist aurait lieu dans le cadre d'une étude exhaustive qui sera présidée par le professeur Alex Morrison, directeur du Département des sciences de l'alimentation de l'Université Guelph et spécialiste de l'évaluation de la qualité des aliments.

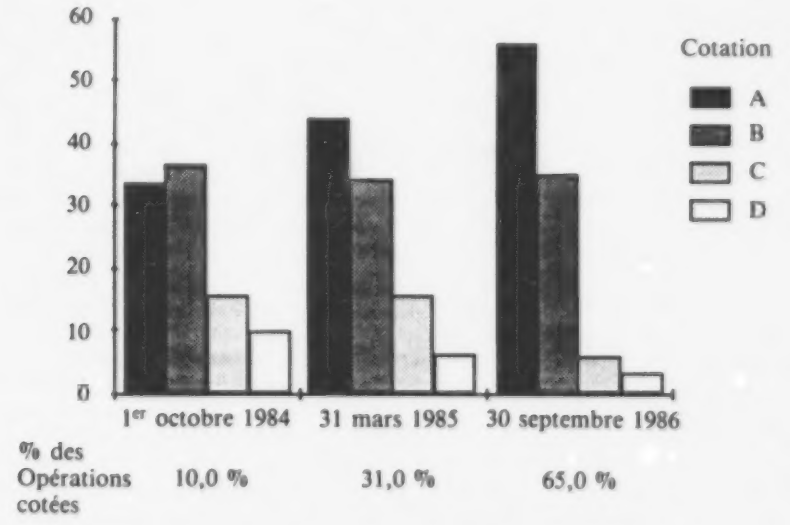

Cotation des usines

Les Services d'inspection cotent les usines de transformation selon des normes d'exploitation, de construction, de salubrité et d'hygiène et afin de déterminer l'ampleur du travail permanent d'inspection qui s'y fait. Les usines cotées "A" présentent moins de six anomalies mineures, les usines cotées "B", moins de trois anomalies majeures, les usines cotées "C", moins de cinq anomalies majeures et sont inspectées plus fréquemment jusqu'à ce que des améliorations y soient apportées, cependant que les usines cotées "D" présentent de nombreuses anomalies majeures ou une seule grave anomalie et ferment volontairement ou se voient retirer leur permis. L'objectif est d'atteindre les niveaux A ou B dans toutes les usines d'ici 1987-1988.

Affaires internationales

France

Comme les bateaux de pêche basés en France perdaient, en mai 1986, leurs droits de pêche à l'intérieur du golfe du Saint-Laurent aux termes du Traité franco-canadien de 1972, des discussions préliminaires ont eu lieu entre les deux pays à propos des droits de pêche restants à la France de nos eaux. La rencontre eut lieu à Ottawa en mars 1986. Le différend, qui ne date pas d'hier, au sujet de la frontière maritime au large des îles françaises de Saint-Pierre et Miquelon, y a également fait l'objet de discussions.

Golfe du Maine

Des scientifiques du Canada et des États-Unis se sont réunis afin de discuter de l'état de différents stocks du golfe du Maine. Certains stocks comme les stocks de goberge, de hareng, de pétoncle et de poisson de fond sont en piteux état. Ces rencontres font suite à la décision d'octobre 1984 de la Cour internationale de justice définissant la frontière entre les deux pays dans le golfe du Maine. La décision accordait au Canada 1 352 milles marins carrés sur le banc Georges, ou environ le sixième de ce dernier. La partie contestée du banc représentant 4 139 milles marins carrés, le Canada s'est donc vu adjuger environ le tiers de la superficie qu'il revendiquait.

LA BRETAGNE

En octobre 1985, le Canada et la France ont signé un accord d'arbitrage établissant un tribunal international pour régler les droits de pêche des propriétaires de chalutiers immatriculés à Saint-Pierre-et-Miquelon (dans le golfe du Saint-Laurent). Le différend est survenu en janvier 1985 lorsque le Canada a interdit à l'équipage du chalutier-usine congélateur LA BRETAGNE de découper en filets ses prises en mer dans le golfe du Saint-Laurent (cette pratique est également interdite aux équipages des bateaux canadiens). La France a fait valoir que cette interdiction était contraire à l'entente sur les pêches qu'elle avait signée avec le Canada en 1972. En juillet 1986, les membres du tribunal susmentionné, par un vote de 2 à 1, ont donné raison à la France. La décision du tribunal s'accompagnait donc d'une opinion dissidente.

OPANO

À l'assemblée générale annuelle réunissant en 1985 les membres de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO), la Communauté économique européenne (CEE) a demandé que l'organisme international fixe un contingent pour les pêcheurs de la CEE dans la zone du Nez du Banc (zone 3L de l'OPANO). Le Canada a fait valoir, à l'encontre de cette demande, qu'on ne disposait pas d'assez de données scientifiques à l'appui d'un tel contingent. L'OPANO a décidé d'imposer un moratoire d'un an sur la pêche de la morue dans cette zone.

Espagne

En juin 1985, le Canada a invoqué la clause de cessation du Traité canado-espagnol sur les pêches conclu en 1976 qui prévoyait la fin de l'accord sur préavis d'un an. Le Canada a pris cette mesure parce que les politiques de l'Espagne avaient empêché l'application de dispositions du Traité sur les contingents, les échanges et la conservation (en janvier 1986, l'Espagne ayant fait son entrée au sein de la Communauté économique européenne, ses relations extérieures en matière de pêches étaient devenues la responsabilité de la CEE).

Promesses d'achat du bloc de l'Est

Le Canada a reçu en 1985 des accords distincts d'achat avec quatre pays du bloc de l'Est. La Pologne a convenu d'acheter pour une valeur d'au moins de 1,9 million de dollars de produits de la pêche; la République démocratique allemande (RDA), une valeur d'au moins 2,11 millions de dollars de produits; Cuba, une valeur de 2 millions de dollars de produits transformés; et l'URSS, une valeur de 23 millions de dollars de produits de la pêche (qui incluaient des montants résiduaires de 11 millions de dollars de 1984). Encore faut-il mentionner ici que ces accords d'achat ne représentent qu'une part secondaire des objectifs

que poursuit le Canada en matière de relations de pêche internationale, l'objectif premier étant d'en arriver à une collaboration et une continuité dans la conservation des stocks importants de poisson. L'URSS et la Pologne ont participé à une pêche sur la côte ouest de concert avec le Consortium du merlu du Pacifique aux termes de laquelle ces deux pays ont acheté des produits de bateau à bateau de pêcheurs canadiens et reçu chacun des allocations de merlu du Pacifique.

Services intégrés

Loi sur les pêcheries

Le projet de loi C-32, qui confirmait l'étendue des pouvoirs du Ministre des Pêches et des Océans en matière de gestion de la pêche, a reçu la sanction royale en juillet 1985. Le projet de la loi clarifiait l'intention de la *Loi sur les pêcheries* et l'étendue des pouvoirs de gestion accordés au Ministre aux termes de celle-ci. Les dispositions du projet de loi sont ultérieurement devenues caduques lorsqu'un jugement de la Cour fédérale du Canada a confirmé la formulation et l'intention originales de la Loi.

Programme d'aide à la construction des bateaux de pêche

Le Programme d'aide à la construction des bateaux de pêche, qui a été mis sur pied en 1942 et qui visait à aider financièrement les pêcheurs désireux de faire construire de nouveaux bateaux, a été aboli à la fin de 1986. Ce programme n'est plus nécessaire parce que les pêcheurs peuvent aujourd'hui obtenir de l'aide d'institutions prêteuses. Son abolition rapproche le gouvernement de son objectif visant à amener l'industrie de la pêche à davantage compter sur elle seule.

Droits de quai

Les droits de quai pour embarcations de plaisance et navires de commerce (autres que les bateaux de pêche immatriculés au Canada) ont été accrus en 1985, afin de les ajuster à ceux imposés par les exploitants de marinas privées. Cette mesure visant à recouvrer le coût des services s'inscrit à l'intérieur du programme de restriction globale des dépenses du gouvernement fédéral.

Aide alimentaire

L'Office des prix des produits de la pêche (OPPP) a acheté en 1985 pour une valeur de 3,5 millions de dollars de maquereau canadien en conserve afin de contribuer à répondre aux exigences en poisson destiné à la consommation humaine des programmes d'aide alimentaire et de développement de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). La saison de pêche du maquereau de l'Atlantique bat son plein entre juillet et août, après celle du homard. L'OPPP achète le maquereau dès que le poisson est disponible sur le marché et le revend à l'ACDI au prix coûtant.

Pêche récréative

L'Enquête sur la pêche sportive au Canada, enquête complète portant sur l'industrie de la pêche sportive, qui revient tous les cinq ans avec la collaboration des agences de pêche sportive des provinces et des territoires, fut répétée en 1985. Elle a démontré qu'environ 7 millions de personnes, au cours de l'année de recensement, s'étaient adonnées à ce sport et y avaient dépensé 4,7 milliards de dollars.

OBJECTIFS ET MANDAT DU MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS

Objectifs

Les objectifs du ministère des Pêches et des Océans sont les suivants :

- Mettre en oeuvre des politiques et des programmes visant à appuyer les intérêts économiques, écologiques et scientifiques du Canada dans ses eaux océaniques et intérieures, pourvoir à la conservation, à l'aménagement et à l'utilisation économique et soutenue des ressources halieutiques dans nos eaux marines et douces au profit des gens qui en tirent leur gagne-pain ou en bénéficient, et coordonner les politiques et les programmes du gouvernement canadien touchant les océans.

Mandat

Toutes les activités se rapportant aux océans et aux ressources que ces derniers renferment et qui ne sont pas confiées par la loi à un autre ministère sont de la compétence du ministère des Pêches et des Océans. D'autres ministères fédéraux participent à la gestion des activités fondées sur l'utilisation des ressources aquatiques du Canada, mais Pêches et Océans est le seul ministère dont l'attention soit principalement axée sur elles.

Les compétences du gouvernement fédéral sur les pêches, les ports publics et la navigation sont définies dans la *Loi constitutionnelle*. L'orientation et l'étendue des responsabilités fédérales en la matière et qu'exerce le ministère des Pêches et des Océans sont déterminées par l'entremise des interprétations des tribunaux, des ententes avec les provinces et de l'évolution des politiques d'intérêt public. Le gouvernement fédéral a délégué à certaines provinces des responsabilités administratives dont l'importance varie d'une province à l'autre.

Clients

Le ministère des Pêches et des Océans dessert quatre groupes distincts de clients :

Ceux qui bénéficient des ressources halieutiques du Canada : tous les pêcheurs, commerciaux, sportifs et autochtones, et les propriétaires et ouvriers d'usines de transformation de poisson et les personnes oeuvrant dans les industries connexes qui les approvisionnent, de même que les consommateurs de produits de la pêche;

Les navigateurs : les équipages de tous les bâtiments, de commerce, de plaisance et militaires, évoluant en eaux canadiennes, qui ont besoin de cartes, de tables des marées et de publications sur les aides à la navigation aussi à jour qu'exactes;

L'industrie pétrolière off-shore : les travailleurs de l'industrie pétrolière off-shore ont absolument besoin, pour concevoir et exploiter en toute sécurité des plates-formes d'exploration et de production, de données historiques et en temps réel sur les vagues, les courants, les mouvements des glaces, les vents et les conditions météorologiques à certains endroits;

L'industrie de la technologie des océans : par l'adjudication de contrats et par ses achats, le Ministère contribue au succès de nombre de petites et moyennes entreprises canadiennes oeuvrant dans le secteur en développement de la technologie des océans.

ORGANISATION DU MINISTÈRE

Récents développements

L'année 1985-1986 a été le témoin du début d'importants changements à l'organisation du ministère des Pêches et des Océans. En février 1986, l'Administration centrale du Ministère a été restructurée afin d'accroître sa productivité administrative et accorder plus d'importance à ses activités scientifiques. Une réduction permanente de plus de 200 années-personnes, qui débutera en 1986-1987, a été décidée. L'annonce de cette réduction, entre autres éléments majeurs, faisait mention de la nomination d'un Sous-ministre adjoint aux Sciences et de l'intégration des programmes de Recherche sur les pêches et des Sciences et Levés océaniques. En juillet 1986 a été annoncée une réorganisation des opérations régionales du Ministère, portant sur le regroupement de 11 régions des Pêches et des Sciences en six régions intégrées des Pêches et des Océans, l'établissement de sept centres scientifiques régionaux spécialisés et la restructuration du Service d'inspection du poisson en un programme national administré à partir d'Ottawa.

Le nouvel organigramme du Ministère regroupe les opérations à l'intérieur des quatre éléments de programmes ou secteurs de manière à les gérer comme des programmes nationaux et à les marier clairement et efficacement aux priorités gouvernementales. Ces secteurs sont les suivants : Sciences, Pêches de l'Atlantique, Pêches dans le Pacifique et en eaux douces, et Inspection. Les Secteurs Sciences, Pêches de l'Atlantique et Pêches dans le Pacifique et en eaux douces sont dirigés par des Sous-ministres adjoints. L'Inspection, quant à elle, est dirigée par le Sous-ministre adjoint principal. Celui-ci, qui est responsable des Services intégrés de gestion et de réglementation et de la gestion de l'actif immobilisé, et un Sous-ministre adjoint, délégué aux Politiques et à la Planification des programmes, se partagent la responsabilité des Services intégrés des politiques et du Soutien des programmes. Un autre Sous-ministre adjoint exerce également la responsabilité des Relations de pêche internationale et des questions reliées aux échanges commerciaux.

La prestation du programme est assurée dans les six Régions des Pêches et des Océans suivantes (chacune étant sous la responsabilité d'un Directeur général régional et possédant une administration centrale régionale située dans la localité indiquée après le nom de la Région) : Région de Terre-Neuve, St. John's (Terre-Neuve), Région Scotia-Fundy, Halifax (Nouvelle-Écosse), Région du Golfe, Moncton (Nouveau-Brunswick), Région du Québec, Québec (Québec), Région du Centre et de l'Arctique, Winnipeg (Manitoba) et Région du Pacifique, Vancouver (Colombie-Britannique).

L'organigramme du Ministère répond à trois grands objectifs :

- Regroupement des programmes scientifiques;
- Rationalisation des fonctions de l'Administration centrale, et
- Renforcement des opérations régionales.

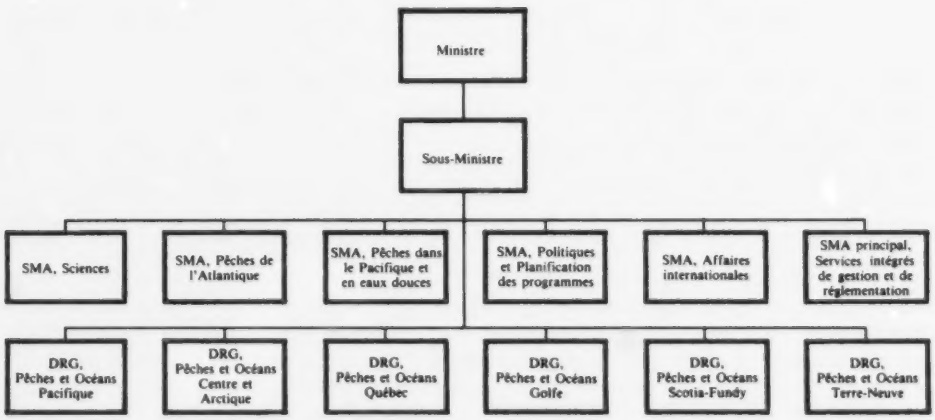

Regroupement des programmes scientifiques

La réorganisation a mené entre autres réalisations majeures à la création d'un secteur des Sciences sous la responsabilité du titulaire du nouveau poste de Sous-ministre adjoint, Sciences. Ce secteur a été établi à partir du regroupement des anciens programmes Recherche sur les pêches et Sciences et Levés océaniques. Le regroupement permet aux responsables des programmes scientifiques du Ministère de répondre aux priorités du gouvernement du Canada, aux besoins du secteur privé et aux exigences des opérations courantes du MPO.

L'intégration des programmes scientifiques sous le Secteur des Sciences a entraîné les améliorations suivantes :

- Des recherches plus efficaces, à meilleur coût et mieux coordonnées et un nouvel accent sur des questions scientifiques prioritaires;
- Des questions scientifiques qui sont maintenant ordonnées suivant certaines disciplines — sciences biologiques, sciences physiques et chimiques, et hydrographie — qui éliminent les dédoublements et marient mieux les activités scientifiques aux priorités;
- La création d'une base scientifique plus stratégiquement appropriée à la gestion des pêches et de l'habitat, à l'industrie des océans et aux besoins d'autres ministères;
- Un effort scientifique davantage conforme au mandat du Ministère et qui assure le maintien du calibre mondial du programme scientifique du MPO;
- La mise sur pied de centres nationaux spécialisés dans les installations actuelles du Ministère qui assurent la présence d'équipes de spécialistes disposant de suffisamment de ressources pour entreprendre d'importantes recherches à long terme. Les premiers centres spécialisés sont :
  - — Le Centre des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest à St. John's Terre-Neuve (centre d'évaluation des ressources de l'Atlantique et de méthodologie des levés);
  - — L'Institut océanographique de Bedford, à Dartmouth, Nouvelle-Écosse (océanographie biologique, et polluants marins et toxicologie);
  - — L'Institut Maurice Lamontagne, à Sainte-Flavie, Québec (parasitologie);
  - — L'Institut des eaux douces, à Winnipeg, Manitoba, et l'Institut Bayfield, à Burlington, Ontario (polluants nuisant aux pêches en eaux douces);
  - — La Station de biologie du Pacifique, à Nanaïmo, Colombie-Britannique, et le Laboratoire Vancouver-ouest, à Vancouver-ouest, Colombie-Britannique (génétique et biotechnologie pour l'aquiculture);
  - — L'Institut des sciences océaniques, à Sidney, Colombie-Britannique (recherche sur la chimie du climat maritime);
- La construction de l'Institut Maurice Lamontagne a été achevée en 1986. L'Institut, en plus d'abriter un centre spécialisé en parasitologie, fait aujourd'hui figure de meneur dans le domaine de la recherche sur le sébaste du golfe du Saint-Laurent et sur la crevette et le maquereau de l'Atlantique. Son programme d'océanographie physique sera grandement élargi puisque son champ d'application géographique incluera le golfe du Saint-Laurent et les eaux adjacentes à la partie nord du Québec.

Rationalisation des fonctions de l'Administration centrale

Le ministère des Pêches et des Océans a pris la première mesure visant à atteindre ses objectifs de réduction des dépenses et des années-personnes (de 579 d'ici 1990-1991) fixés dans les Budgets de mai 1985 et février 1986, annoncés lors de la réorganisation des fonctions de l'Administration centrale. Cette réorganisation a permis d'économiser 200 années-personne et de réaliser le travail préparatoire à de futures réductions et réallocations au profit de domaines prioritaires. Les objectifs de réduction du Ministère s'inscrivent à l'intérieur de l'effort global du gouvernement fédéral visant à réduire l'effectif de la Fonction publique de 15 000 années-personnes d'ici à la fin de 1990-1991.

La rationalisation des fonctions de l'Administration centrale était destinée à accroître la productivité et l'efficacité administratives. Cette rationalisation a permis une plus grande intégration dans les domaines de la planification des programmes, de la gestion de l'actif, des analyses des marchés et économiques, de la réglementation, et des communications et des publications. Une importance grandissante fut également dévolue aux relations internationales et questions reliées aux échanges commerciaux.

Les réductions en années-personnes à l'Administration centrale ont touché tous les niveaux du Ministère, des cadres supérieurs au personnel de soutien. Des mesures ont été prises afin d'en atténuer les conséquences pour les employés du MPO. Ceux directement touchés se sont vus offrir tout l'éventail des avantages prévus aux termes de la Politique de réaménagement des effectifs du gouvernement fédéral, y compris des services de consultation et de placement par un Centre d'orientation pour réaffectations dont l'objectif était de réaffecter tous les employés excédentaires à l'intérieur du Ministère lui-même, ailleurs au sein du gouvernement fédéral ou dans le secteur privé. Grâce à ces efforts, presque tous les employés sont en train d'être placés dans d'autres ministères ou ont trouvé un emploi leur convenant dans le secteur privé.

Renforcement des opérations régionales

Les opérations régionales ont été améliorées et renforcées grâce à une réduction du nombre des Régions de onze à six (Terre-Neuve, Scotia-Fundy, Golfe, Québec, Centre et Arctique, et Pacifique) et à un rétrécissement de la chaîne de commandement afin de pouvoir prendre plus rapidement des décisions. La nouvelle structure de gestion dans les Régions a entraîné un certain nombre d'améliorations :

- Le regroupement des quatre Régions des Sciences et des sept Régions des Pêches du Ministère en six Régions des Pêches et des Océans a permis d'améliorer la prestation des programmes ministériels partout au pays et de résoudre plus rapidement et plus efficacement les problèmes à ce niveau;
- Le travail de chaque Région a été organisé en trois profils d'activité : la Gestion des pêches et de l'habitat, les Sciences, et les Services de soutien;
- Les services traditionnels de soutien et administratifs (Finances, Planification, Personnel, Gestion de l'actif) ont été regroupés à l'intérieur de chacune des Régions, ce qui constitue un pas important vers l'atteinte des objectifs de réduction des dépenses et des années-presonnes fixés pour le Ministère;
- La prestation des programmes afférents aux pêches continue d'être assurée par l'entremise d'un réseau de bureaux situés dans les principaux centres de pêches.

La réorganisation des Régions a entraîné une réduction nette de 223 années-personnes, comme il a été annoncé en septembre 1986, et une réaffectation de ressources à des domaines prioritaires comme la surveillance et l'application des règlements, l'inspection du poisson, le Programme de mise en valeur des salmonidés, la gestion de l'habitat, la recherche sur les pluies acides et les systèmes d'information de gestion. Ces domaines sont d'une grande importance pour les industries des pêches et des océans et pour l'amélioration de la gestion des opérations.

Comme dans le cas de la réorganisation de l'Administration centrale, des mesures ont été prises afin de voir à ce que les services vitaux pour les industries des pêches et des océans n'en soient pas touchés. Comme dans le cas également de la réorganisation antérieure, tous les efforts possibles ont été faits afin de réaffecter les employés déclarés comme étant excédentaires.

Organisation par activité

Sciences

La gestion de l'activité Sciences est assurée par l'entremise de trois sous-activités : Sciences biologiques, Sciences physiques et chimiques, et Hydrographie.

Sciences biologiques

Cette sous-activité est responsable de la recherche sur le poisson, les invertébrés, de même que sur les mammifères, les plantes et les écosystèmes marins. La recherche et les autres travaux dans ce domaine, qui sont fonction de la demande et qui sont fondés sur des priorités émanant des Régions du Ministère, soit axés sur l'évaluation des ressources, l'aquiculture et la mise en valeur, l'évaluation de l'habitat et l'océanographie biologique. Il faut rassembler de l'information pour conserver, protéger, aménager et mettre en valeur les ressources halieutiques, pour gérer et contrôler les pêches commerciale et récréative et celle pratiquée par les Autochtones et établir des allocations entre elles, et pour répondre aux besoins de l'industrie privée et d'autres organismes gouvernementaux. Le temps dont dispose le personnel de cette sous-activité pour le faire va de quelques semaines à plusieurs années. Les employés affectés à cette dernière sont chargés de projets à plus long terme visant à :

- Améliorer l'état des connaissances sur les ressources et la dynamique marines et sur les méthodes d'évaluation;
- Mettre au point et transférer au secteur privé des technologies aquicoles, et
- Déterminer les conséquences et l'altération et de la pollution de l'habitat pour le poisson et pour les écosystèmes marins.

Sciences physiques et chimiques

Cette sous-activité est responsable de l'étude des propriétés, des processus et des phénomènes physiques dans les eaux marines, de l'examen du mouvement, de la distribution et du comportement des matières organiques et inorganiques et de leurs conséquences pour le poisson, ainsi que de l'étude des polluants des écosystèmes. Les employés affectés à cette sous-activité établissent des données et des avis et mettent au point des techniques non seulement pour appuyer certaines recherches, mais également pour assurer le transfert de technologies à l'industrie des océans.

Ce travail concourt au règlement de problèmes touchant entre autres le climat, les pêches, le développement du Nord, le pétrole et le gaz off-shore, le génie côtier, la pollution, le transport par eau, les urgences maritimes, la souveraineté, la défense. Il intéresse directement des clients comme les ministères de l'Agriculture, de l'Environnement, de la Défense nationale, des Transports et des Travaux publics, les gouvernements provinciaux, l'industrie du transport maritime, les pêcheurs et les plaisanciers, des secteurs industriels comme ceux du pétrole et du gaz, des services publics, de la construction et de la technologie des océans, de même que les universités.

Hydrographie

Le Service hydrographique du Canada effectue des levés sur le terrain et rassemble des données sur les marées, les niveaux des eaux et les courants afin d'établir et de publier des cartes et des publications exactes sur la navigation. La recherche et le développement en ce domaine sont axés sur l'amélioration de l'exactitude et de l'efficacité au niveau de la collecte des données et de la publication de cartes. L'établissement de cartes nautiques, de publications connexes et de données sur les marées et les niveaux des eaux accroît la sécurité de la navigation dans les eaux canadiennes au bénéfice des industries du transport maritime, de la pêche, des ressources off-shore et du secteur de la plaisance.

Pêches de l'Atlantique

Cette activité englobe toutes les fonctions fédérales de gestion, d'aménagement et de développement des pêches dans les eaux environnant Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et le Québec, y compris les réseaux fluviaux et les lacs de toutes ces provinces à l'exception du Québec. Elle englobe également toutes les eaux comprises à l'intérieur de la zone des 200 milles de la côte atlantique et celles adjacentes à cette dernière. L'activité Pêches de l'Atlantique implique également la planification et l'exécution des fonctions par lesquelles le Ministère gère les ressources halieutiques et le secteur primaire de l'industrie de la pêche.

La gestion de l'activité Pêches de l'Atlantique est assurée par l'entremise de deux sous-activités : Gestion des pêches et de l'habitat, et Développement des ressources et de l'industrie.

Gestion des pêches et de l'habitat

Cette sous-activité est responsable de la gestion des ressources halieutiques qui sont exploitées à des fins de subsistance, commerciales ou récréatives. Son travail comprend quatre volets :

- **La réglementation et la gestion**, qui impliquent l'élaboration d'une politique sur les permis et d'un cadre de réglementation, de même que la délivrance de permis et de certificats d'immatriculation pour pêcheurs, bateaux et entreprises de pêche. La réglementation et la gestion impliquent également des consultations avec des représentants des pêcheurs commerciaux, sportifs et autochtones, des gouvernements provinciaux et d'autres pays afin d'élaborer des plans d'exploitation et de fixer des allocations et des totaux des prises admissibles;
- **L'application des règlements**, qui inclut la surveillance des zones et des activités de pêche afin d'assurer le respect de la *Loi sur les pêcheries* et des lois et des règlements connexes. L'application des règlements implique aussi le contrôle des prises, de l'état des stocks et de l'effort de pêche;
- **La gestion de l'habitat**, qui inclut la surveillance et l'application des règlements connexes. Elle implique l'élaboration de plans de gestion de l'habitat, de même que la liaison

et la coordination avec d'autres ministères fédéraux, des organismes provinciaux et le secteur privé, ainsi que le rétablissement et l'amélioration de l'habitat. Ces activités visent toutes à appuyer la politique nationale de gestion de l'habitat du poisson;

- **Les activités opérationnelles**, qui impliquent aussi la planification et les communications, y compris les activités connexes de gestion aux niveaux régional et de l'Administration centrale. À ce dernier niveau, les activités opérationnelles incluent également celles du Bureau du Sous-ministre adjoint et de la Direction générale des opérations.

Développement des ressources et de l'industrie

Cette sous-activité appuie les efforts du secteur privé visant à réduire ses coûts d'exploitation et à davantage profiter des espèces sous-exploitées. Elle appuie également l'industrie aquicole et contribue à améliorer la qualité des produits. Son assistance peut inclure la fourniture de personnel et de conseils techniques. La majeure partie de son travail s'effectue aux termes des Ententes de développement économique et régionale (EDER) et du Programme de développement des pêches de l'Atlantique.

Pêches dans le Pacifique et en eaux douces

Cette activité englobe toutes les fonctions fédérales de gestion, de développement et d'aménagement des pêches et de l'habitat dans le Pacifique et dans l'Arctique, en Colombie-Britannique, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario. Elle inclut également la gestion des segments canadiens des rivières et des fleuves transfrontaliers, la gestion partagée des pêches internationales, de même que la gestion de l'effort des pêcheurs autochtones, sportifs et commerciaux, sauf là où la compétence en matière de pêches en eaux douces a été déléguée aux provinces. Elle inclut également l'administration des fonctions nationales du Ministère en matière de gestion de l'habitat.

La gestion de cette activité est assurée par l'entremise de deux sous-activités : Gestion des pêches et de l'habitat, et Développement des ressources et de l'industrie.

Gestion des pêches et de l'habitat

Cette sous-activité s'attache principalement à la gestion des ressources halieutiques exploitées à des fins de subsistance, commerciales ou récréatives. Son travail comprend quatre volets :

- **La réglementation**, qui implique l'élaboration d'une politique en matière de permis et d'un cadre de réglementation de même que la délivrance de permis et de certificats d'immatriculation pour pêcheurs, bateaux et entreprises de pêche. Elle englobe également l'élaboration de plans d'exploitation visant à déterminer les prises admissibles et les allocations à chaque groupe d'utilisateurs, de même que des consultations auprès de représentants des pêcheurs commerciaux, autochtones et sportifs, des gouvernements provinciaux et d'autres pays dans le cadre de l'élaboration de politiques et de plans de réglementation;
- **L'application des règlements**, qui a trait à la surveillance des zones et des activités de pêche et de l'habitat du poisson aux fins de la mise en application de la *Loi sur les pêcheries* et de lois et de règlements connexes. L'application des règlements et la surveillance s'effectuent au moyen de bâtiments et d'aéronefs. Les prises, l'état des stocks et l'effort de pêche doivent être contrôlés afin d'apporter aux plans d'exploitation tous les ajustements nécessaires;
- **La gestion de l'habitat**, qui implique l'élaboration d'une politique nationale parallèlement à celle d'un cadre d'exploitation, de réglementation, de consultation et de formulation d'avis. Elle inclue la liaison et la coordination avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux, des organismes publics et le secteur privé, de même que l'élaboration de politiques et de programmes destinés à résoudre les problèmes d'envergure nationale touchant l'habitat comme ceux créés par les produits chimiques toxiques. La Gestion de l'habitat fournit des orientations en matière de politiques, contrôle le rendement de programmes et fournit des directives et du personnel pour la gestion nationale de l'habitat aussi bien au Service des pêches dans le Pacifique et en eaux douces qu'à celui des pêches de l'Atlantique. La Gestion de l'habitat assure la prestation de programmes opérationnels dans certaines parties de la Colombie-Britannique et dans l'ensemble du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest;
- **Les activités opérationnelles**, qui impliquent également la planification, les communications, la reconstitution et l'amélioration, y compris les activités connexes de gestion et d'appui des programmes aux niveaux régional et de l'Administration centrale. À ce

dernier niveau, elles incluent également les activités du Bureau du Sous-ministre adjoint, de la Direction des opérations et de la Direction de la gestion de l'habitat du poisson.

Développement des ressources et de l'industrie

Cette sous-activité est axée sur l'amélioration ou le rétablissement des stocks en délcin, le développement de nouvelles pêches et l'assistance aux opérations de pêche et connexes aux pêches menées au sein du secteur privé. Elle comprend deux volets : la remise en valeur et l'aménagement.

La remise en valeur s'effectue à l'aide de différents moyens comme des piscifactures, des chenaux de frai, l'enrichissement des lacs, les échelles à poissons, la reconstitution de l'habitat, l'arrêt du déclin des stocks de saumon, la revitalisation des stocks en diminution et la création de nouvelles pêches. Dans les Grands lacs, le rétablissement des stocks s'effectue par l'entremise du Programme de contrôle des lamproies, cependant que tous les stocks de poisson bénéficient de programmes de reconstitution et d'amélioration de l'habitat.

Le Programme de mise en valeur des salmonidés (PMVS) est un programme fédéral-provincial visant à mettre en valeur cinq espèces de saumon et deux de truites anadromes de la Colombie-Britannique. Lancé en 1977 afin de contribuer à atteindre l'objectif du Ministère consistant à doubler les stocks de salmonidés, ce programme implique la construction, l'exploitation, l'entretien et l'évaluation d'installations de production de salmonidés comme des piscifactures et des chenaux de frai. Les installations et les projets communautaires d'envergure de toute la province font appel à ces moyens. Parmi les autres moyens utilisés il y a le nettoyage des aires de frai, la construction d'échelles à poissons autour d'obstacles et la fertilisation des lacs. L'établissement de groupes consultatifs, de programmes d'information, d'éducation en milieu scolaire et d'interventions publiques permettent d'assurer la participation de la population au PMVS.

Le volet développement de la sous-activité Développement des ressources et de l'industrie implique le développement, la planification et l'analyse de nouvelles pêches, y compris l'aquiculture. Ce volet contribue également à appuyer les pêches expérimentales dans le cadre d'un effort visant à diversifier et à élargir les avantages de la ressource, et à l'administration de programmes spéciaux comme des programmes de développement économique et d'emploi.

Services d'inspection

Les services d'inspection incluent l'élaboration, la formulation et l'application de politiques, de règlements et de programmes nationaux visant à faire en sorte qu'on respecte au niveau du poisson et des produits canadiens de la pêche des normes appropriées de classement, de manutention, d'identification, de transformation, de qualité et de sécurité, et qu'on observe en ce qui regarde le poisson et les produits de la pêche importés certaines exigences minimales en matière d'identification, de qualité et de sécurité.

Le Programme national d'inspection du poisson a été établi aux termes de la *Loi* et du *Règlement sur l'inspection du poisson*. Les Services d'inspection appliquent également au poisson et aux produits de la pêche le *Règlement sur le contrôle sanitaire des pêcheries de coquillages* et les parties pertinentes du *Règlement sur les aliments et drogues* et du *Règlement sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation*. De même, les inspecteurs fédéraux appliquent la législation provinciale sur l'inspection du poisson dans toutes les provinces sauf le Manitoba et le Québec.

Cette assise législative combinée confie au Ministère le mandat d'inspecter toutes les exportations et toutes les importations de poisson et de produits de la pêche, tout le poisson et les produits de la pêche transitant d'une province à une autre, et la plus grande partie du poisson et des produits de la pêche mis sur le marché à l'intérieur du territoire d'une province.

Les Services d'inspection établissent, de concert avec l'industrie, des normes touchant les produits de la pêche et les installations et voient à ce que le poisson, les produits de la pêche et les installations industrielles respectent ces normes.

Les Services inspectent les bateaux, les installations de déchargement, de manutention et de transport, de même que les établissements de transformation afin d'y assurer l'emploi de saines méthodes de manutention et d'un matériel approprié. Ils inspectent également le poisson débarqué et contrôlent le respect des normes de tri à quai là où il en existe. Les Services inspectent aussi les produits finis.

Ils s'efforcent également d'inciter l'industrie à offrir des produits de qualité uniforme par l'entremise de transferts à cette dernière d'innovations technologiques et de connaissances pratiques, dont beaucoup émanent de projets conjoints gouvernement-secteur privé.

Le Ministère inspecte également les produits de la pêche importés. Cette inspection repose sur les antécédents de ces produits. Ceux dont les antécédents montrent qu'ils respectent peu les normes sont inscrits sur une liste de produits à inspection obligatoire (LPIO). Une politique de recouvrement des coûts a été instaurée pour l'inspection des produits importés. Cette politique prévoit des droits annuels de permis pour tous les importateurs, pour les avis d'expédition et pour l'inspection et l'analyse en laboratoire des produits inscrits sur la LPIO.

Les inspections de produits supposent soit des analyses organoleptiques (pour la couleur, l'odeur, la texture, le saveur ou l'apparence) ou des méthodes plus objectives comme l'examen chimique, microbiologique ou physique. Les produits en conserve sont inspectés afin de s'assurer de l'état des contenants, afin principalement de prévenir le botulisme.

Le MPO inspecte les usines de transformation afin de s'assurer qu'elles respectent les normes établies d'exploitation, de construction, de salubrité et d'hygiène, et de les coter selon leur plus ou moins grand degré d'observance desdites normes. Les bateaux de pêche sont aussi cotés selon des normes conçues pour en garantir la construction, l'équipement et l'exploitation à bon escient et de voir à ce que le poisson y soit manutentionné de façon à en préserver la qualité.

Affaires internationales

Cette activité implique des relations internationales visant la protection des pêches et des intérêts commerciaux du Canada. La majeure partie de ce travail s'effectue en collaboration avec les Affaires extérieures et d'autres ministères. Il inclut la négociation et l'administration de traités et d'accords internationaux touchant les pêches, de même que la formulation et la communication de la position canadienne en matière d'échanges commerciaux, de politique et d'accès aux marchés pertinents à la pêche.

Les efforts au niveau international portent sur trois grands domaines : les pêches de l'Atlantique, les pêches du Pacifique et les politiques commerciales. La Direction générale des affaires internationales est responsable des politiques, des stratégies et des programmes visant à promouvoir, à développer et à protéger les intérêts canadiens en matière de conservation et de commerce au niveau des pêches par l'entremise de relations internationales et du règlement de différends sur les frontières maritimes avec les États-Unis possédant une façade sur l'Atlantique ou le Pacifique et avec les pays situés à proximité. Ces efforts incluent l'abaissement des tarifs et l'élimination des obstacles autres que tarifaires, le développement de l'accès aux marchés étrangers et la fourniture de conseils et d'avis au Bureau des négociations commerciales dans le cadre des pourparlers canado-américains sur les échanges, ainsi que les autres pourparlers en cours sur les négociations multilatérales d'échanges commerciaux.

Le Ministère participe en outre aux travaux de neuf commissions multilatérales de recherche scientifique et de conservation en matière de pêches.

Services intégrés des politiques et Soutien des programmes

Cette activité se compose de trois sous-activités : les Services intégrés des politiques et de l'administration, la Gestion des immobilisations, et les Services régionaux des politiques et de l'administration.

Services intégrés des politiques et de l'administration

Cette sous-activité inclut les bureaux du Ministre et du Sous-ministre, les services intégrés qui relèvent du Sous-ministre adjoint principal, les Services intégrés de gestion et de réglementation, et les services intégrés qui rendent compte au Sous-ministre adjoint, Politiques et Planification des programmes.

Les fonctions du Sous-ministre adjoint principal en rapport avec cette sous-activité sont des fonctions de coordination et de service visant à faire en sorte que le Ministère soit géré par l'entremise d'un processus bien ordonné et cohérent et dispose de l'information nécessaire pour lui permettre de planifier, de contrôler et de prendre des décisions. Cette sous-activité inclut également les responsabilités du Sous-ministre adjoint principal touchant

l'orientation des politiques visant la fonction gestion des pêches, réglementation et application des règlements. Les fonctions intégrées qui suivent relèvent du Sous-ministre adjoint principal aux termes de la sous-activité Services intégrés des politiques et de l'administration : Contrôle, y compris Finances et Planification et Informatique et Administration; Personnel, y compris Planification des ressources humaines; Vérification interne; Évaluation; Réglementation et Application des règlements.

Le Sous-ministre adjoint, Politiques et Planification des programmes, est chargé des Politiques et de la Planification stratégiques, de l'Analyse économique et commerciale et des Communications. Les Politiques et la Planification stratégiques incluent l'élaboration de politiques intégrées, la coordination, la planification stratégique, les relations fédérales-provinciales et les politiques sur les pêches pratiquées par les Autochtones. L'Analyse économique et commerciale englobe les analyses effectuées dans le cadre de l'élaboration de politiques de même que les analyses et les renseignements sur les marchés, l'administration du Programme d'assurance des bateaux de pêche et de la *Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche*, et la fourniture d'analyses de politiques et d'avis se rapportant à l'Office des prix des produits de la pêche, à l'Office canadien du poisson salé et à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Cette fonction est également responsable de l'élaboration des politiques touchant les océans. La fonction Communications est responsable des activités intégrées de communications du Ministère, y compris des publications scientifiques et de l'élaboration de stratégies et de plans de communications visant à appuyer les projets de tous les secteurs du Ministère.

Gestion des immobilisations

Cette sous-activité inclut la gestion de biens d'une valeur estimative totale de remplacement de 3,7 milliards de dollars. La base actuelle des biens inclut plus de 1 400 ports de pêche commerciale et 800 ports de plaisance, une flotte de 22 navires, de 44 bâtiments et de 141 bateaux, de même que quelque 500 embarcations, 12 grands centres de recherche scientifique et plus de 700 bureaux et installations, et une large gamme d'équipement, de véhicules et d'appareils.

Le réseau des ports pour petits bateaux assure des services portuaires à environ 70 000 pêcheurs commerciaux et 35 000 bateaux de pêche et fournit environ 5 pour cent de tous les postes d'amarrage pour embarcations et bateaux de plaisance disponibles au Canada. Cette sous-activité est responsable :

- De l'élaboration et de l'application d'un plan à long terme d'établissement d'un réseau national de ports pour petits bateaux visant à appuyer la pêche commerciale et la navigation de plaisance, y compris l'entretien, la rénovation et l'acquisition de ports et d'installations portuaires et au besoin leur cession, et
- De l'élaboration et de l'application de politiques, de plans et de budgets à court et à long termes pour l'acquisition, l'entretien, l'utilisation et la vente de biens du Ministère afin de répondre aux besoins des programmes tout en assurant la valeur de l'argent investi. Sont également inclus dans cette sous-activité les coûts connexes aux acquisitions de gros navires et de biens immeubles ainsi qu'aux grands travaux de construction.

Services régionaux des politiques et de l'administration

Cette sous-activité inclut les Bureaux des six Directeurs généraux des Régions et celui de l'administration régionale. Elle assure aussi la responsabilité de fonctions comme celles de l'Analyse économique et commerciale, de la Gestion des ports pour petits bateaux, et des communications, comme aussi de services administratifs et de soutien comme des Services financiers, de Planification et de Personnel au niveau régional.

RENDEMENT DES SECTEURS DES PÊCHES ET DES OCÉANS

Les trois océans qui bordent le Canada sont extrêmement importants sur les plans économique, social et stratégique. Vingt pour cent de la population du Canada, le pays qui possède le plus long littoral au monde, vivent à proximité des océans. Comme presque 8 pour cent des sols canadiens sont recouverts d'eau (soit 16 pour cent de l'ensemble du globe), la plupart des grandes villes du Canada sont situées près des principaux plans d'eau. Le Canada possède une plate-forme continentale de 3,7 millions de kilomètres carrés, ce qui équivaut à presque 40 pour cent de la superficie de son territoire.

Le quart du produit national brut du Canada repose sur les exportations et plus de 50 % de celles-ci sont transportés par eau. Les océans qui bordent le Canada déterminent ses conditions météorologiques et son climat, de même que l'emplacement et le succès de son agriculture et de son industrie des produits forestiers.

Les activités axées sur les océans fournissent directement de l'emploi à plus de 150 000 Canadiens. Ces activités incluent l'exploitation de ressources off-shore (vivantes ou non), les transactions commerciales par eau, l'exploitation d'entreprises de loisir et la fourniture de biens et de services.

L'Industrie de la pêche

Le Canada possède l'une des plus importantes industries de pêche commerciale au monde, étant concentrée dans trois grandes régions : le long des côtes de l'Atlantique, du Pacifique et en eaux douces, principalement près des Grands lacs et dans le centre du Canada. Les trois segments géographiques de cette industrie diffèrent grandement par la taille (celui de l'Atlantique étant de loin le plus important), l'organisation, les espèces, la technologie et les produits.

L'industrie canadienne de la pêche occupe directement et indirectement plus de 100 000 personnes. En 1985, il y avait au Canada 84 504 permis de pêche commerciale en circulation, dont 76 892 pour les eaux marines et 7 522 pour les eaux douces. Si la pêche commerciale n'est pas d'un apport important à l'aggrégat des comptes nationaux (0,5 pour cent du Produit national brut en 1985), elle joue cependant un rôle vital pour les économies des provinces côtières. Plus de 25 pour cent des Canadiens qui résident dans les provinces de l'Atlantique vivent dans quelque 1 300 localités de pêche, dont 50 % dépendent pour leur subsistance de l'industrie de la pêche. La flottille de pêche commerciale du Canada se compose de 39 186 bateaux.

En 1985, la valeur de gros de la production canadienne de poisson et de produits de la pêche atteignait 2,5 milliards de dollars, et celle de nos exportations à ce chapitre, 1,86 milliard de dollars. Les exportations à destination des États-Unis atteignaient une valeur de 1,1 milliard de dollars ou 61 pour cent du total. L'augmentation actuelle du rendement économique de notre industrie de la pêche est due au développement du marché américain. La consommation de poisson et de produits de la pêche aux États-Unis est passee de 5,8 kilogrammes par habitat par année en 1980 à 6,4 kilogrammes, par habitant et par année toujours, en 1985.

Débarquements

Les statistiques sur les prises indiquent que les débarquements de poisson réalisés par les pêcheurs commerciaux du Canada ont atteint au total en 1985 1,4 million de tonnes et une valeur de 1,11 milliard de dollars, une augmentation notable par rapport à 1984, année où ces débarquements atteignaient 1,3 million de tonnes et une valeur de 902 millions de dollars. Cette augmentation est principalement due à une hausse des prises de saumon sur la côte du Pacifique, de 113 pour cent par rapport à 1984, et à une augmentation des débarquements de hareng, de maquereau, de pétoncle, de homard et de crevette sur la côte atlantique (de 42, 50, 27, 13 et 15 pour cent respectivement). En termes de valeur, 60 pour cent des débarquements ont été réalisés sur la côte atlantique, 34 pour cent, sur la côte du Pacifique, et 6 pour cent, en eaux douces.

Sur la côte atlantique, les débarquements de poisson de fond ont atteint 765 000 tonnes et une valeur de 295 millions de dollars, une augmentation de 3 et de 11 pour cent respectivement par rapport à 1984. Les débarquements de poisson pélagique sont passés de 201 099 tonnes en 1984 à 258 680 tonnes en 1985. Leur valeur au débarquement a aug-

PÊCHES CANADIENNES COMMERCIALES, 1981 - 1985

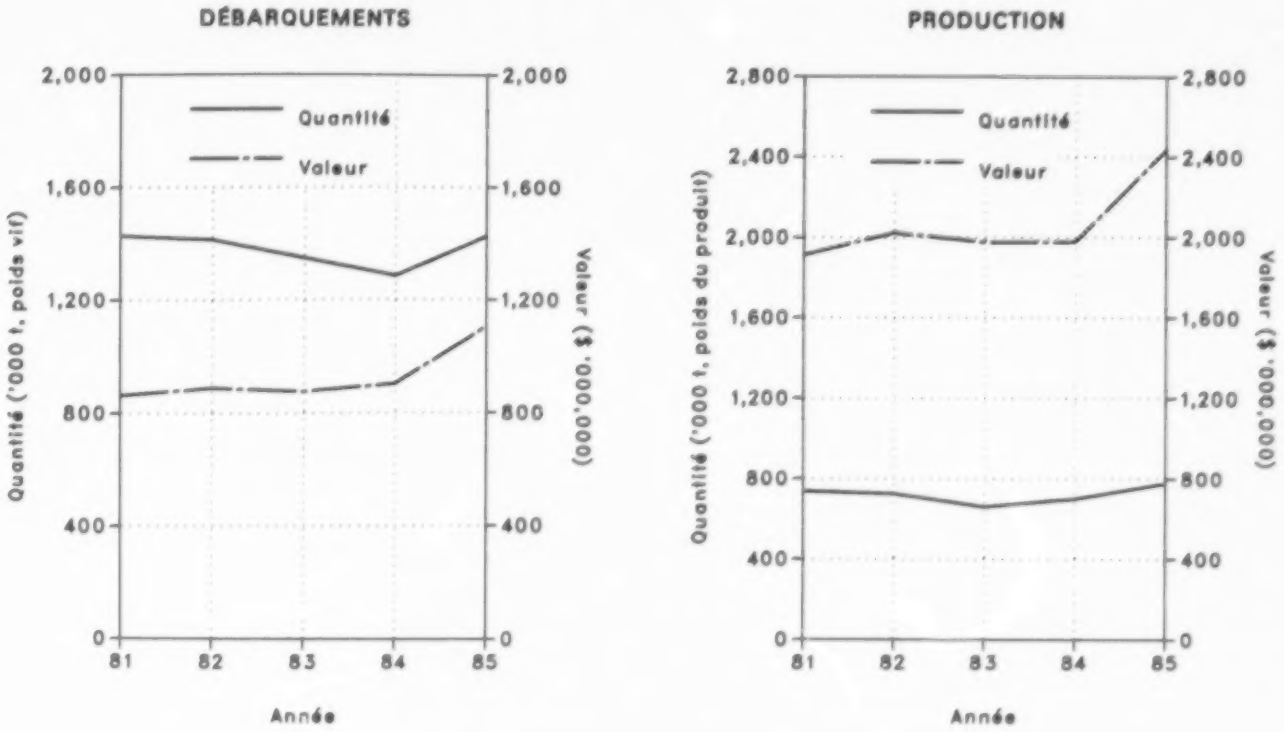

menté de 15 pour cent et a atteint 50 millions de dollars. Les débarquements de mollusques et de crustacés, pour leur part, sont passés de 130 916 tonnes et d'une valeur de 286 millions de dollars en 1984 à 145 240 tonnes et à une valeur approximative de 319 millions de dollars en 1985.

Sur la côte du Pacifique, les débarquements ont augmenté au total de 26 pour cent, passant de 169 168 tonnes en 1984 à 213 834 tonnes en 1985. Les prises de saumon ont plus que doublé comparativement à 1984, atteignant 107 565 tonnes, cependant que l'augmentation de leur valeur au débarquement se situait à 70 pour cent (à quelques exceptions près, les remontes de saumon en Colombie-Britannique en 1985 ont été bonnes, la récolte ayant atteint au total 44,8 millions de sujets, la prise la plus importante jamais enregistrée). Le volume des débarquements de hareng (25 767 tonnes) a diminué de 24 pour cent, leur valeur (57 millions de dollars) ayant toutefois augmenté de 44 pour cent par rapport à 1984. Le volume des débarquements de poisson de fond (61 051 tonnes) a diminué en raison principalement d'une baisse soudaine des prises de merlu. La valeur de ces débarquements (45,1 millions de dollars) a cependant augmenté par rapport à 1984. Le volume et la valeur des débarquements de mollusques et de crustacés ont augmenté de 25 et de 20 pour cent respectivement et ont atteint 16 256 tonnes et 21,7 millions de dollars, respectivement toujours.

Les débarquements réalisés par les pêcheurs en eaux douces sont passés de 43 430 tonnes en 1984 à 44 000 tonnes en 1985, mais leur valeur totale au débarquement est demeurée la même, 62 millions de dollars.

Production

Les statistiques pour 1985 indiquent que c'est cette année-là que la production de poisson a le plus augmenté pendant la première moitié de la décennie puisque sa valeur a fait un bond de 26 pour cent par rapport à 1984, passant à 2,5 milliards de dollars, et son volume, de 12 pour cent, atteignant ainsi 782 439 tonnes.

DÉBARQUEMENTS CANADIENS PAR PRINCIPALES ESPÈCES

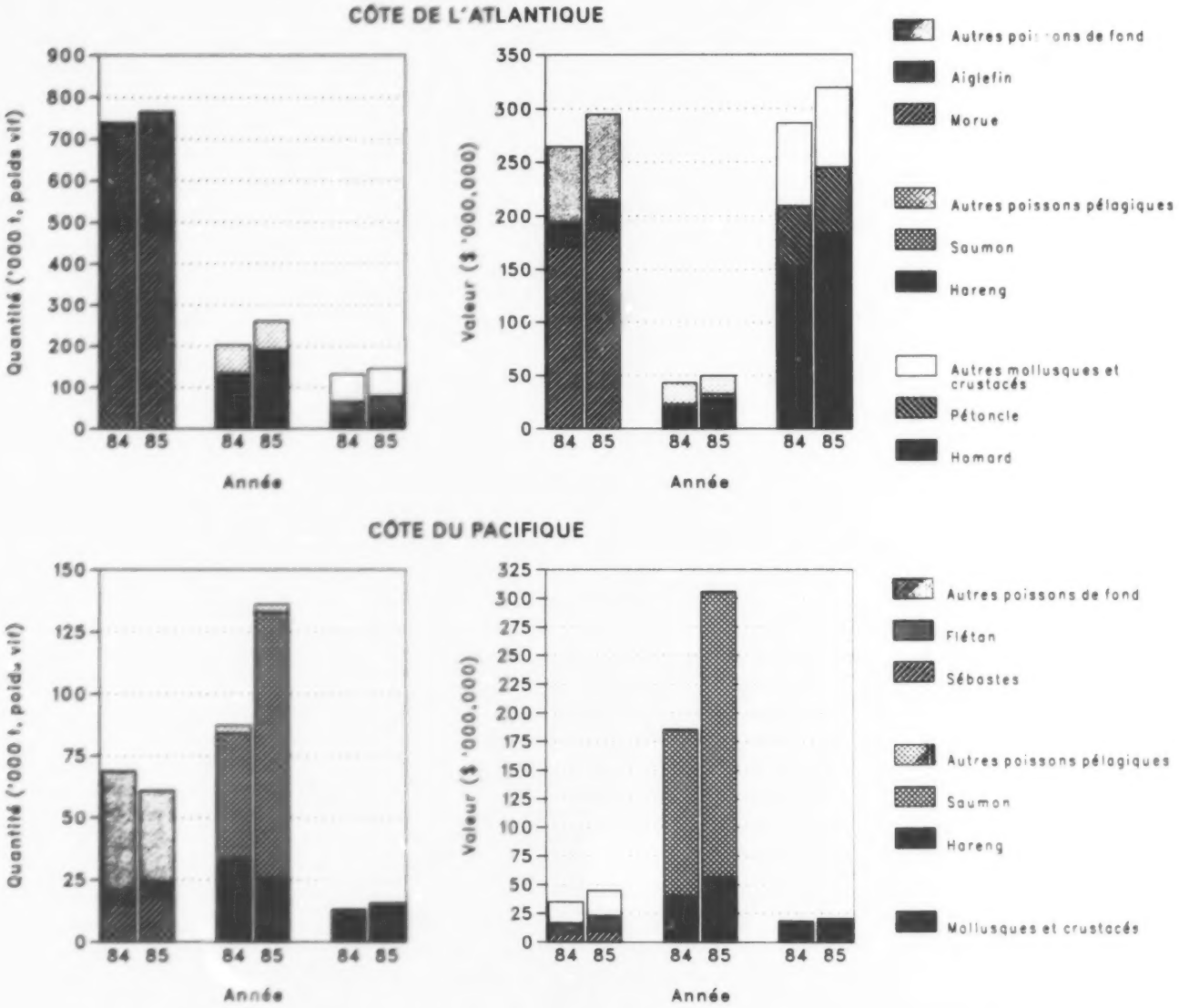

Les augmentations des volumes de production se situaient principalement au niveau du saumon congelé et en conserve. Les produits frais ont en outre eu tendance à gagner du terrain au détriment des produits congelés, dans le cas notamment de la morue entière/parée et des filets de morue. La production de hareng a aussi beaucoup augmenté, surtout celle sur la côte atlantique de hareng rogué. La production, sous la majorité de leurs formes, de mollusques et de crustacés a également augmenté, le volume de celle du crabe faisant un bond important.

La production sur la côte atlantique a atteint une valeur de 1,6 milliard de dollars, une hausse de 16 pour cent par rapport à 1984. La morue représentait environ 28 pour cent aussi bien du volume que de la valeur de cette production. Les volumes de production du hareng ont augmenté dans toutes les principales catégories, la hausse globale du volume de production se situant à 178 pour cent et sa valeur totale à 39 millions de dollars. Le

PÊCHES CANADIENNES COMMERCIALES, 1981 - 1985

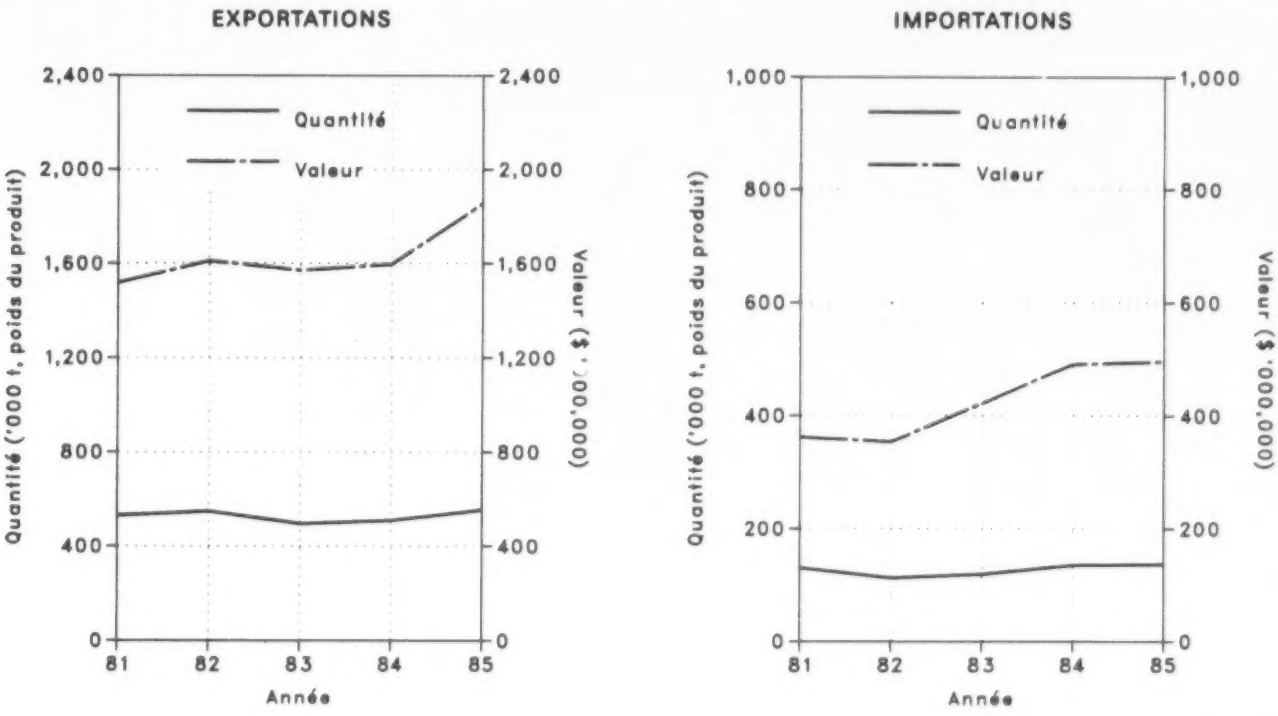

volume de la production de mollusques et de crustacés a augmenté de 15 pour cent et sa valeur, de 13 pour cent.

La hausse de la valeur de la production sur la côte du Pacifique a été de 55 pour cent par rapport à 1984, cette valeur atteignant 726 millions de dollars, principalement en raison d'une augmentation de 185 pour cent de la production de saumon en conserve, de 48 pour cent de la production de saumon frais et de saumon congelé et de 9 pour cent de la production de saumon fumé. La valeur de la production d'oeufs de saumon a presque doublé, atteignant environ 10 millions de dollars. Le volume de la production de rogue de hareng a chuté de 22 pour cent cependant que sa valeur augmentait d'environ 5 pour cent.

La valeur de la production de poisson d'eaux douces a diminué de 5 pour cent par rapport à 1984, se chiffrant à 115 millions de dollars.

Selon les évaluations préliminaires pour l'année 1985, les Canadiens ont consommé 169 300 tonnes de produits de la pêche, c'est-à-dire en moyenne par habitant 6,7 kilos.

Exportations

Le Canada est demeuré en 1985 pour la huitième année consécutive le principal exportateur mondial de produits de la pêche en termes de valeur. Les premières données indiquent que le volume total de nos exportations à ce chapitre s'est chiffré à 556 404 tonnes et a atteint une valeur de 1,86 milliard de dollars, des augmentations par rapport à 1984 de 9 et de 16 pour cent respectivement.

Le Canada a exporté au total 75 pour cent de la valeur de ses produits de la pêche. Les États-Unis sont notre principal marché d'exportation (ils nous en achètent 61 pour cent), suivis du Japon (17 pour cent), de la Communauté économique européenne (13 pour cent), le reste (9 pour cent) se répartissant entre les autres pays.

Les hausses des exportations se sont principalement situées aux niveaux du poisson de fond frais entier ou paré, du saumon congelé entier ou paré et des filets de morue fraîche. Des augmentations notables directement liées à une chute de la production du capelan ont été observées au niveau des filets de morue congelée et de diverses espèces de poissons d'eaux salées entiers ou parés.

Importations

En 1985, le Canada a importé 135 789 tonnes de produits de la pêche d'une valeur de 496 millions de dollars. Les États-Unis sont demeurés notre principal fournisseur, suivis de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud et de la Communauté économique européenne. Le volume de nos importations d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud a augmenté de 50 pour cent par rapport à 1984, cependant que nos importations de pays autres que ceux de la CEE diminuaient de 26 pour cent.

Pêche récréative

En 1985, la pêche récréative au Canada s'est attribué une part de 4,7 milliards de dollars soit après ajustement dû à l'inflation, une augmentation de 75 pour cent par rapport à 1980. En 1985, près de 7 millions de personnes ont pratiqué la pêche sportive au Canada. De ce nombre, environ 2 millions étaient âgées de moins de 16 ans et 1,4 million provenaient d'autres pays, surtout les États-Unis. Les 5 millions de pêcheurs adultes ont pêché pendant 76 millions de jours (en moyenne 15,2 jours par personne) et retenu 250 millions de poissons. En 1985, les pêcheurs à la ligne ont dépensé 2,5 milliards de dollars sur des articles liés à la pêche récréative (nourriture, gîte et transports), en plus, quelque 3,6 milliards de dollars sont allés aux équipements (bateaux, véhicules tous terrains, etc., et chalets), pour une somme totale de 6,1 milliards de dollars. De cette somme, environ 74 pour cent — ou 4,7 milliards de dollars — provenaient directement de la pêche sportive.

Pêche alimentaire des Autochtones

En plus des pêches commerciale et récréative, l'apport des prises des Autochtones au titre des pêches alimentaire et rituelle est aussi bien important. Bien qu'on n'ait aucune donnée sur l'ampleur de cette pêche à la grandeur du Canada, nous savons qu'elle est particulièrement importante en Colombie-Britannique, où l'on retrouve 56 000 Amérindiens désignés, 192 bandes et 1 600 réserves. Leurs prises représentent environ un million de saumons ou de 4 à 6 pour cent du débarquement total. Les négociations territoriales et autres en cours viendront sans doute contribuer à clarifier la question des droits des Autochtones à participer à la gestion de leurs pêches traditionnelles.

Industries océaniques

Aquiculture

Le développement de l'industrie de l'aquiculture commerciale au Canada ne fait que débuter. On assiste actuellement à la création d'entreprises fondées sur la production d'espèces comme les huîtres, les moules, la truite, le saumon de l'Atlantique, le saumon du Pacifique et le thon. Parmi les autres technologies sur le point d'être commercialisées mentionnons celles relatives à l'omble chevalier, à la purification des mollusques bivalves, à l'élevage du homard, à la mise en enclos du hareng et de l'ormeau à la culture des lamellibranches et de la mousse d'Irlande. Ces développements reposent sur les espoirs d'amélioration des normes de production et de qualité et sur les promesses de rentabilité. Les industries des fournitures et de l'infrastructure sont aussi en train de se stabiliser. Toutes font grand usage de la science et en dépendent.

Sur la côte atlantique, la production de moules de culture est passée d'à peu près rien il y a quelques années à environ 886 tonnes en 1985 et devrait encore augmenter de façon spectaculaire. La production de salmonidés, d'huîtres et de moules de culture sur la côte atlantique du Canada atteint annuellement une valeur d'environ 3,7 millions de dollars. Sur la côte du Pacifique, le nombre des permis de production de truite et de saumon est passé de 39 en 1985 à 141 au cours des neuf premiers mois de 1986. À la suite de la Conférence des Premiers ministres de novembre 1985, les ministres fédéral et provinciaux des pêches se sont entendus pour signer un protocole d'entente prévoyant un cadre destiné à favoriser le développement de l'aquiculture privée. Un accord a été conclu à cette fin avec la Nouvelle-Écosse et des négociations sont actuellement en cours avec d'autres provinces intéressées.

Industries des produits et des services océaniques

Le Canada est l'un des six ou sept pays disposant de technologies et de moyens de calibre mondial en océanographie et en hydrographie. Ces dix dernières années, le secteur privé de l'industrie canadienne des océans a acquis l'expérience sur le terrain et est devenu suffisamment innovateur avec ses propres technologies et celles des autres pour commencer à concurrencer les meneurs traditionnels des États-Unis, du Royaume Uni, de la France, des Pays-Bas et, plus récemment, de la Norvège et du Japon. Mentionnons à ce chapitre comme étant d'une importance toute spéciale les capacités et les techniques directement

applicables que les activités des vingt dernières années en haute mer de l'industrie canadienne des hydrocarbures a permis de développer.

Plus de 400 sociétés composent actuellement le secteur canadien des produits et des services océaniques. Les gouvernements en sont les plus importants clients, le gouvernement fédéral devançant les autres à ce niveau par ses politiques d'achat et d'octroi de contrats. Les subventions accordées par le gouvernement fédéral à la recherche et au développement dans le secteur privé constituent aussi un facteur d'importance et la source d'une vaste gamme d'innovations en matière de produits, de systèmes, de logiciels, de services et de moyens connexes aux océans. Ces innovations sont utilisées au Canada et, dans bien des cas, exportées avec succès.

L'industrie canadienne du pétrole et du gaz off-shore est le second plus important consommateur de produits et de services de l'industrie canadienne des océans. Cette dernière fournit également de l'équipement et des services aux industries de la pêche, du transport maritime, de la construction navale et de l'exploitation minière.

Les ventes du secteur de la fabrication de cette industrie sont évaluées pour 1986 à 150 millions de dollars et celui des services et de la consultation, à 125 millions de dollars. La valeur totale des ventes de l'industrie a diminué de 25 pour cent par rapport à 1984 principalement à la suite de la baisse spectaculaire de l'exploration des ressources pétrolières off-shore qui obligera nombre de sociétés à diversifier leurs activités pour surnager. L'accès aux marchés d'exportation représente un facteur important pour la survie de ce secteur.

Gaz et pétrole off-shore

Les zones hauturières du Canada sont riches en ressources gazières et pétrolières, qui seront sans aucun doute exploitées un jour afin de répondre aux besoins du pays en carburants et en combustibles fossiles. En fait, la région hauturière de la côte est renferme à elle seule 30 pour cent de toutes les ressources pétrolières du Canada et 17 pour cent de ses ressources gazières. Des 128 importantes découvertes faites jusqu'ici sur les sols limitrophes, 78 ont été réalisées dans des zones hauturières. Dans chaque grande zone, au moins une importante réserve de pétrole et de gaz a été découverte et délimitée, réserve qui fera l'objet d'un mégaprojet de développement une fois que les conditions économiques se seront améliorées. L'industrie du pétrole et du gaz a beaucoup investi dans les activités d'exploration et de développement off-shore au-dessus des sols limitrophes. Entre 1981 et 1985, les dépenses de forage en haute mer se sont chiffrées à plus de 7 milliards de dollars.

La baisse récente des activités de forage est due à un certain nombre de facteurs. Les prix mondiaux du pétrole sont trop bas pour supporter les dépenses élevées d'exploration et d'exploitation. Les forages qui s'imposaient à la suite de la signature de la plupart des premières ententes en matière d'exploration ont été effectuées entre 1982 et 1985, période où l'activité a donc été très intense à ce niveau. Les exploitants s'emploient maintenant à interpréter des résultats de ces forages avant de s'engager dans la prochaine étape prévue aux ententes en matière d'exploration. L'exploration a également tendance par nature à être cyclique.

Des projets d'exploitation dans les régions off-shore du Canada devraient débuter dans les années 1990.

Exploitation minière off-shore

L'intérêt du secteur privé vis-à-vis des ressources minérales autres que les combustibles des zones hauturières de la compétence du Canada a toujours été sporadique. Malgré la faiblesse de l'activité à ce niveau, les régions hauturières du Canada sont toujours considérées comme des sources potentiellement concurrentielles d'approvisionnement en certains minéraux autres que les combustibles. Puisque le climat actuel est favorable aux investissements, d'ici à l'an 2000 les ventes brutes d'or, de sable et de gravier et de sable siliceux en provenance des régions off-shore du Canada pourraient atteindre entre 25 et 420 millions de dollars par année (en dollars canadiens de 1985). Cette estimation exclut le sable et le gravier servant à la construction d'îlots de forage artificiels, qui pourraient rapporter 15 à 40 millions de dollars annuellement au cours des 20 prochaines années. Ce développement offre des possibilités intéressantes sur le marché intérieur pour la technologie et les services canadiens comme les systèmes de levés acoustiques et de navigation, le matériel portatif de pont et d'échantillonnage, le carottage et l'équipement de traitement des minéraux. Des marchés d'exportation peuvent aussi exister à ce niveau.

Transport maritime

Cinquante-cinq pour cent des marchandises exportées par le Canada sont transportées par eau. En 1984, 320 sociétés canadiennes de transport maritime possédaient et exploitaient 1 957 navires et occupaient 16 519 personnes. Les recettes brutes de notre industrie du transport maritime totalisaient 2,3 milliards de dollars.

Le Canada a axé ses efforts sur le développement de sa flotte de lacquiers, laissant le commerce du transport au long cours voguer selon les conditions régies par un marché international où règne une concurrence sans borne. Moins de 5 pour cent des exportations canadiennes acheminées par eau sont transportées à bord de navires immatriculés au Canada. Plus récemment, des lacquiers capables de naviguer au long cours ont cependant été mis en chantier. Au fur à mesure que les vieux navires canadiens seront remplacés, le Canada sera de plus en plus à même d'accroître sa part du marché international du transport maritime.

Construction et réparation de navires

La valeur totale des travaux de construction, de réparation et de conversion de navires effectués au Canada par les chantiers membres de l'Association des chantiers maritimes canadiens (ACMC) a atteint 692 millions de dollars en 1985 (la construction de navires représentant 462 millions de dollars et les réparations et les conversions, 230 millions). La valeur totale de tels travaux était annuellement pendant les cinq années précédant 1985 de 712 millions de dollars. La valeur des travaux de même type effectués par les chantiers non membres de l'ACMC se chiffrait aux environs de 300 millions de dollars.

Les 21 principaux chantiers maritimes du Canada représentent environ 90 pour cent du total des emplois et de la production du secteur de la construction et de la réparation de navires. Une cinquantaine de chantiers et d'ateliers de réparation plus petits fait le reste. Cette industrie est implantée dans les Territoires du Nord-Ouest et dans toutes les provinces sauf la Saskatchewan. Le nombre des emplois y est passé de 9 433 en 1984 à 10 933 en 1985, une hausse de 16 pour cent. Ce nombre est cependant beaucoup plus faible que celui observé pendant la majeure partie de la dernière décennie et qui se chiffrait aux environs de 15 000 annuellement.

Les prévisions à court terme concernant cette industrie ne sont pas encourageantes : la demande mondiale ne devrait pas augmenter d'ici à la fin de la décennie, la concurrence exercée par certains pays en développement comme la Corée est féroce, les fluctuations monétaires ont défavorablement affecté la position concurrentielle du Canada sur les marchés internationaux et la demande intérieure devrait demeurer faible en raison de la plus grande lenteur que prévu du développement off-shore.

Résumé

Ce fut, en 1985-1986, une année de transition pour le ministère des Pêches et des Océans. Le MPO a apporté d'importants changements à son organisation et à ses politiques dans le cadre d'un effort visant à répondre aux nouveaux besoins des secteurs des pêches et des océans. Le Ministère fera tout son possible pour continuer au cours des années à venir à satisfaire les besoins en constante évolution de ses clients : ceux qui tirent leur gagne-pain des ressources halieutiques du Canada, les navigateurs, l'industrie du pétrole off-shore et celle de la technologie des océans.